

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

NOTE	1	Sommaire des principales conventions comptables
------	---	---

### Loi sur les banques

La *Loi sur les banques* stipule que les états financiers consolidés doivent être dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sauf indication contraire par le surintendant des institutions financières du Canada.

Les principes comptables suivis par la Banque, y compris les exigences comptables du surintendant des institutions financières du Canada sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

La note 25 afférente aux états financiers consolidés décrit et rapproche les principaux écarts entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis.

Les principales conventions et méthodes comptables suivies par la Banque sont les suivantes :

#### a) Mode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs et passifs ainsi que les résultats d'exploitation des filiales, notamment les sociétés sous contrôle effectif de la Banque, après élimination des opérations et des soldes intersociétés. En date du 1<sup>er</sup> novembre 2001, la Banque a adopté de façon prospective la nouvelle norme comptable sur les regroupements d'entreprises. La Banque utilise la méthode de l'acquisition pour comptabiliser toutes les acquisitions d'entreprises.

Lorsque la Banque contrôle effectivement une filiale mais n'en détient pas toutes les actions ordinaires et privilégiées, la part des actionnaires sans contrôle dans la valeur comptable nette de la filiale est présentée séparément de l'avoir des actionnaires au bilan consolidé de la Banque. La part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net de la filiale est présentée à titre d'élément distinct à l'état consolidé des résultats.

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont présentées dans les valeurs du compte de placement au bilan consolidé et sont comptabilisées à la valeur de consolidation. La quote-part de la Banque du revenu de ces sociétés est présentée dans le revenu d'intérêts à l'état consolidé des résultats.

#### b) Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

Pour dresser les états financiers consolidés de la Banque, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses d'après l'information disponible en date des états financiers. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

#### c) Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur en fin d'exercice. Les revenus et les frais en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux moyens de change en vigueur pendant l'exercice.

Les gains et pertes non matérialisés de conversion relatifs aux positions de placement de la Banque dans des établissements étrangers sont inclus dans l'avoir des actionnaires, déduction faite de tout gain ou de toute perte compensatoire découlant des couvertures économiques de ces positions et des impôts sur les bénéfices s'y appliquant. Tous les autres gains et pertes non matérialisés de conversion ainsi que tous les gains et pertes matérialisés sont compris dans les autres revenus à l'état consolidé des résultats.

#### d) Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces et les quasi-espèces représentées par l'encaisse et les dépôts non productifs d'intérêts à d'autres banques.

#### e) Valeurs mobilières achetées en vertu de prises en pension et vendues en vertu de conventions de rachat

Les valeurs mobilières achetées en vertu de prises en pension comportent l'achat d'une valeur mobilière que la Banque s'engage à revendre au vendeur original à un prix stipulé d'avance. Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat comportent la vente d'une valeur mobilière que la Banque s'engage à racheter à un prix stipulé d'avance. Les valeurs mobilières achetées en vertu de prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat sont comptabilisées au coût dans le bilan consolidé. L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat convenu aux termes de la convention de rachat est comptabilisé à titre de frais d'intérêts. Inversement, l'écart entre le coût d'achat et le produit établi d'avance devant être reçu aux termes d'une prise en pension est comptabilisé à titre de revenu d'intérêts. La Banque prend possession du bien sous-jacent donné en garantie, en surveille la valeur marchande par rapport

aux montants dus en vertu des conventions et, le cas échéant, exige la cession d'une garantie additionnelle ou la réduction du solde afin de protéger la marge contractuelle. Dans l'éventualité du défaut de la contrepartie, la convention de financement donne à la Banque le droit de liquider le bien qu'elle détient en garantie.

#### f) Valeurs mobilières

Les valeurs du compte de placement, qui excluent les substituts de prêts, sont des valeurs que la Banque prévoit initialement détenir jusqu'à l'échéance ou jusqu'à ce que les conditions du marché soient plus avantageuses pour d'autres types de placement, et qui sont généralement disponibles aux fins de vente. Elles comprennent les actions non négociables qui ne sont pas cotées en bourse. Les valeurs du compte de placement sont comptabilisées au coût ou au coût non amorti, rajusté à la valeur de réalisation nette afin de constater une baisse de valeur permanente. Les gains et pertes matérialisés sur des cessions sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Ces gains, pertes et réductions de valeur sont inclus dans les autres revenus.

Les valeurs du compte de négociation, y compris les valeurs vendues à découvert incluses dans le passif, sont comptabilisées à la valeur du marché. Les gains et pertes résultant de cessions et de rajustements au cours du marché sont présentés dans les autres revenus.

Le revenu d'intérêts gagné, l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres de créance ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêts.

Les substituts de prêts sont des valeurs mobilières qui ont été structurées comme des instruments après impôts et taxes plutôt que comme des prêts ordinaires, afin de fournir aux émetteurs un taux d'emprunt avantageux. Ils comportent les mêmes risques et garanties que les prêts bancaires d'une durée similaire. Les substituts de prêts sont comptabilisés au coût, moins toute provision globale pour pertes sur créances prévues, comme décrit en h).

#### g) Prêts

Les prêts sont inscrits déduction faite du revenu non gagné et d'une provision globale pour pertes sur créances.

Le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice jusqu'à ce que le prêt soit classé comme prêt douteux. L'intérêt sur les prêts douteux reçu ultérieurement n'est comptabilisé à titre de revenu que lorsque la direction a une assurance raisonnable quant au recouvrement opportun du plein montant du capital et des intérêts.

On entend par prêt douteux tout prêt à l'égard duquel, de l'avis de la direction, la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'a plus d'assurance raisonnable quant au recouvrement opportun du plein montant du capital et des intérêts. En outre, tout prêt, autre qu'un dépôt à une banque, un prêt sur carte de crédit ou un prêt garanti ou assuré par le Canada, les provinces ou un organisme régi par ces gouvernements, pour lequel un versement n'a pas été fait depuis 90 jours aux termes du contrat, est classé comme prêt douteux.

Les dépôts à des banques sont jugés douteux lorsqu'un versement n'a pas été fait depuis 21 jours aux termes du contrat. Les prêts sur cartes de crédit ayant des versements en souffrance depuis 180 jours sont jugés douteux et entièrement radiés.

Les commissions de montage sont considérées comme des rajustements du rendement du prêt et sont reportées et amorties par imputation au revenu d'intérêts sur la durée du prêt. Les commissions d'engagement sont amorties par imputation aux autres revenus sur la période d'engagement, lorsqu'il est improbable que l'engagement sera appelé au remboursement. Autrement, elles sont reportées et amorties par imputation au revenu d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les autres revenus, à moins que le rendement de tout prêt retenu par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie par imputation au revenu d'intérêts sur la durée du prêt.

#### h) Provision globale pour pertes sur créances

Une provision globale considérée comme suffisante est maintenue pour absorber toutes les pertes sur créances relatives au portefeuille d'éléments au bilan consolidé et hors bilan consolidé. Les actifs du portefeuille figurant au bilan consolidé sont des dépôts à des banques, des prêts, des prêts hypothécaires, des substituts de prêts, des valeurs mobilières achetées en vertu de prises en pension, des acceptations et des instruments financiers dérivés. Les éléments ne figurant pas au bilan consolidé et désignés hors bilan comprennent les garanties et les lettres de crédit. La provision globale est déduite de l'actif approprié

dans le bilan consolidé, à l'exception des acceptations et des éléments hors bilan. La provision globale pour les acceptations et les éléments hors bilan est incluse dans les autres passifs.

La provision globale comprend des provisions globales spécifique, générale et sectorielle.

La provision globale spécifique inclut la totalité des provisions accumulées pour les pertes relatives à des actifs particuliers nécessaires pour réduire la valeur comptable à la valeur de réalisation estimative dans le cours normal des affaires. La provision spécifique est établie pour chaque facilité de crédit afin de constater les pertes sur créances pour les prêts aux grandes et moyennes entreprises et aux gouvernements. En ce qui a trait aux prêts personnels et aux petites entreprises, à l'exclusion des cartes de crédit, la provision spécifique est calculée à l'aide d'une formule en tenant compte des pertes récentes enregistrées. Aucune provision spécifique pour cartes de crédit n'est comptabilisée, et les soldes sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

La provision globale générale comprend toutes les provisions accumulées pour les pertes qui sont de nature prudente et ne peuvent être déterminées élément par élément ou par groupe. Le niveau de la provision globale générale dépend de l'évaluation des conditions économiques et commerciales, des statistiques et des prévisions de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents. Le calcul de la provision globale générale est effectué à l'aide de modèles de risque de crédit élaborés par la Banque qui tiennent compte de la probabilité de défaut (fréquence des pertes), du défaut en tant que tel (importance des pertes) et des risques prévus de défaut.

Lorsqu'un événement néfaste spécifique ou un changement dans les conditions économiques touche un secteur d'activité ou une région géographique, une provision globale additionnelle est établie même si les prêts particuliers compris dans le groupe de prêts sont rentables. Cette provision globale est considérée comme sectorielle et est constituée pour les pertes qui n'ont pas été spécifiquement relevées et qui ne sont pas suffisamment couvertes par la provision globale générale précitée. Le montant de la provision globale est revu et calculé à l'aide de méthodes de prévisions des pertes qui tiennent compte de la probabilité de défaut, du défaut en tant que tel et de la perte prévue à la vente.

Les radiations réelles, déduction faite des recouvrements, sont portées en diminution de la provision globale pour pertes sur créances. La provision pour pertes sur créances, qui est imputée à l'état consolidé des résultats, est ajoutée pour porter le total de toutes les provisions globales (spécifique, générale et sectorielle) à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances probables.

### **i) Titrisations de prêts**

Lorsque des prêts non remboursés sont vendus dans le cadre d'une titrisation à une structure d'accueil admissible en vertu de modalités qui en transfèrent le contrôle à des tiers, l'opération est comptabilisée à titre de vente, et les actifs connexes sont retirés du bilan consolidé. Dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers sont conservés et peuvent comprendre une ou plusieurs tranches subordonnées, des droits de service et, dans certains cas, un compte de réserve. Les droits conservés sont classés à titre de valeurs du compte de placement et comptabilisés au coût ou au coût non amorti. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2001, un gain ou une perte à la vente de prêts non remboursés est constaté immédiatement dans les autres revenus, avant l'incidence des couvertures sur les actifs vendus. Le montant du gain ou de la perte constaté dépend en partie de la valeur comptable antérieure des débiteurs cédés, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés selon leur juste valeur relative à la date de la cession. Afin d'obtenir les justes valeurs, les cours du marché sont utilisés lorsqu'ils sont disponibles. Cependant, les cours ne sont généralement pas disponibles pour les droits conservés, et la Banque en évalue habituellement la juste valeur d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus établis à l'aide des meilleures estimations de la direction à l'égard des principales hypothèses – pertes sur créances, rapidité des remboursements anticipés, courbes de rendement à terme et taux d'actualisation proportionnés aux risques encourus. Avant le 1<sup>er</sup> juillet 2001, les gains découlant des titrisations de prêts étaient reportés et amortis par imputation aux résultats, tandis que les pertes étaient comptabilisées immédiatement. Les opérations conclues avant le 1<sup>er</sup> juillet 2001 ou par la suite en vertu des engagements de vente pris avant le 1<sup>er</sup> juillet 2001 n'ont pas été retraitées, et les gains reportés seront amortis sur les durées restantes des périodes d'engagement.

Après la titrisation, tout droit conservé qui ne peut être réglé en vertu du contrat de façon à ce que la Banque puisse recouvrer la presque totalité de son placement est rétabli à sa juste valeur. La juste valeur courante des droits conservés est déterminée d'après la valeur

actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, comme indiqué précédemment.

### **j) Acceptations**

L'engagement possible de la Banque en vertu des acceptations est comptabilisé comme passif dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client, dans le cas où un engagement de cette nature est appelé au remboursement, est comptabilisé à titre d'actif compensatoire d'un même montant.

### **k) Instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur tient aux fluctuations des taux d'intérêt et de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, des actions et autres mesures financières. Ces instruments comprennent les contrats de dérivés en matière de crédit, de marchandises, d'actions, de taux de change et de taux d'intérêt. Ils sont négociés par la Banque et sont également utilisés par celle-ci pour gérer ses propres risques. Pour être désigné à titre de contrat de dérivé autre que de négociation et être traité selon la méthode de la comptabilité de couverture, le contrat doit compenser en grande partie l'incidence des risques liés aux prix et aux taux d'intérêt ou de change auxquels s'expose la Banque, doit être inscrit dès son entrée en vigueur à titre de contrat de dérivé autre que de négociation et doit avoir un degré de corrélation élevé avec le risque de la Banque au moment de l'entrée en vigueur et au cours de la période visée. Si ces critères ne sont pas remplis, le contrat est comptabilisé à titre de dérivé de négociation.

La Banque conclut des dérivés dans le cadre d'activités de négociation afin de répondre aux besoins de ses clients et d'obtenir des positions de négociation. Ces portefeuilles de dérivés sont évalués à la valeur du marché, et les gains et pertes matérialisés et non matérialisés en résultant sont enregistrés immédiatement dans les autres revenus. La valeur du marché des dérivés négociés hors cote est déterminée déduction faite des rajustements de valeur qui constatent la nécessité de couvrir les risques de crédit de modèle, d'illiquidité et de marché, ainsi que le coût en capital et les frais d'administration sur la durée de chaque contrat.

La Banque conclut des dérivés dans le cadre d'activités autres que de négociation afin de respecter ses stratégies en matière de financement, d'investissement et de gestion de portefeuille de crédit. Les gains et pertes non matérialisés tirés des dérivés autres que de négociation sont comptabilisés de la même façon que l'instrument financier connexe figurant au bilan. Les gains et pertes matérialisés découlant de la résiliation anticipée, de la vente, de l'échéance ou de l'extinction de ces dérivés sont généralement reportés et amortis sur la durée restante des instruments connexes figurant au bilan. Les primes sur les options achetées sont reportées au moment de l'entrée en vigueur et amorties par imputation aux autres revenus sur la durée du contrat.

### **l) Écart d'acquisition et actifs incorporels**

En date du 1<sup>er</sup> novembre 2001, la Banque a adopté de façon prospective la nouvelle norme comptable pour l'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels. L'écart d'acquisition représente l'écart entre le coût d'acquisition d'un placement et la juste valeur des actifs nets corporels acquis après avoir déterminé les actifs incorporels à durée d'utilisation indéfinie et ceux à durée d'utilisation limitée. L'écart d'acquisition n'est plus amorti, mais fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation de la juste valeur au moins une fois par année. L'écart d'acquisition est attribué à l'unité d'exploitation, et toute perte potentielle de valeur est déterminée en comparant la valeur comptable de l'unité d'exploitation à sa juste valeur. Si une perte de valeur est déterminée, elle est alors mesurée en comparant la valeur comptable de l'écart d'acquisition à sa juste valeur, d'après la juste valeur des actifs et des passifs de l'unité d'exploitation. Les actifs incorporels ayant une durée d'utilisation limitée sont amortis sur leur durée d'utilisation estimative et sont également soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable ne pourrait être réalisée. On considère que les actifs incorporels à durée d'utilisation limitée ont perdu de la valeur et sont ramenés à leur valeur recouvrable nette lorsque la valeur comptable nette dépasse les flux de trésorerie nets futurs estimatifs. Toute perte de valeur de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels est imputée aux résultats dans la période où elle est établie. Les actifs incorporels à durée d'utilisation limitée de la Banque consistent principalement en des actifs incorporels liés à des dépôts de base qui représentent la valeur potentielle des relations avec les déposants acquises lorsque les passifs des dépôts sont pris en charge dans le cadre d'une acquisition. Les autres principaux actifs incorporels à durée d'utilisation limitée comprennent les actifs incorporels liés aux dépôts à terme, aux prêts et aux fonds communs de placement découlant d'acquisitions. Ces actifs incorporels à durée d'utilisation limitée sont

pour la plupart amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux double sur une période de huit ans, d'après la durée d'utilisation estimative.

**m) Terrains, constructions, matériel et mobilier**

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les constructions, le matériel et le mobilier ainsi que les améliorations locatives sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Lorsque la Banque constate un gain à la vente de biens dans lesquels elle conserve une importante participation de location, la partie du gain qui peut être attribuée à cette participation est reportée et amortie par imputation aux résultats sur la durée restante du contrat de location. Les gains et les pertes à la cession sont inclus dans les autres revenus dans l'état consolidé des résultats. Lorsque les terrains, les constructions le matériel et mobilier ne sont plus utilisés ou sont réputés avoir subi une perte de valeur, ils sont ramenés à leur valeur recouvrable nette. Les méthodes et les taux d'amortissement par catégorie d'actif sont comme suit :

Actif	Taux et méthode d'amortissement
Constructions	5 % ou 10 %, amortissement dégressif
Équipement informatique Logiciels	30 %, amortissement dégressif maximum 3 ans, amortissement linéaire
Mobilier, agencements et autre matériel Améliorations locatives	20 %, amortissement dégressif Durée d'utilisation prévue, amortissement linéaire

**n) Rémunérations à base d'actions**

La Banque offre différents régimes de rémunération à base d'actions, et l'un d'entre eux est un régime d'options sur actions destiné aux employés de la Banque. En vertu de ce régime, les options sont attribuées périodiquement aux participants pour acheter des actions ordinaires à un prix équivalant au cours de clôture le jour précédant la date d'émission des options, sous réserve des dispositions d'acquisition. Pour les options sur actions attribuées jusqu'au 31 octobre 2002, aucune charge n'était comptabilisée lorsque les options sur actions étaient émises. La contrepartie payée par les détenteurs d'options à l'exercice des options est portée au crédit du capital social. Jusqu'au 5 octobre 2002, les détenteurs d'options pouvaient choisir de recevoir en échange de leurs options un montant en espèces équivalant à l'excédent du cours des actions alors en vigueur sur le prix d'exercice des options. Depuis le 6 octobre 2002, les nouvelles options attribuées et toutes les options en cours ne peuvent être réglées qu'en actions. Les paiements en espèces aux détenteurs d'options qui choisissaient de recevoir un montant étaient imputés aux bénéfices non répartis, déduction faite des impôts et taxes. En date du 1<sup>er</sup> novembre 2002, la Banque a adopté la norme comptable sur les rémunérations à base d'actions et a choisi d'adopter de façon prospective la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation des options sur actions attribuées. D'après cette méthode, la Banque constate une charge de rémunération fondée sur la juste valeur des options à la date d'attribution, qui est déterminée selon un modèle d'évaluation du prix des options. La juste valeur des options est comptabilisée sur la période d'acquisition des options attribuées à titre de charge de rémunération et dans le surplus d'apport. Le solde du surplus d'apport est réduit lorsque les options sont exercées et le montant constaté initialement pour les options dans le surplus d'apport est crédité au capital social. Aucune charge de rémunération n'est comptabilisée pour les options sur actions attribuées et en cours avant le 1<sup>er</sup> novembre 2002.

La Banque gère également un régime d'achat d'actions offert à tous les employés. En vertu du régime, la Banque verse des cotisations équivalant à 50 % des cotisations que les employés peuvent verser pour l'achat d'actions ordinaires de la Banque, sous réserve des dispositions d'acquisition. Les cotisations annuelles de la Banque sont constatées dans les salaires et avantages sociaux.

En outre, la Banque gère des régimes d'unités d'actions fictives qui sont offerts à certains employés de la Banque. En vertu de ces régimes, des unités d'actions fictives équivalant à des actions ordinaires de la Banque et qui deviennent acquises généralement sur une période de trois à quatre ans, sont attribuées aux participants. La Banque établit un passif relativement aux unités d'actions fictives qui sont attribuées et une charge de rémunération incitative est constatée dans l'état consolidé des résultats au cours de la période d'acquisition. À la date d'échéance, le participant reçoit un montant en espèces qui représente la valeur des unités d'actions fictives. La Banque offre également des régimes d'unités d'actions différées aux dirigeants admissibles de la Banque. En vertu de ces régimes, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants peut être différée en unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque. Les unités

d'actions différées sont rachetables lorsque le participant cesse d'être un employé de la Banque et doivent être rachetées en espèces dans l'année qui suit. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants. La charge de rémunération pour ces régimes est constatée dans l'exercice pendant lequel le participant acquiert la rémunération incitative. Les variations de la valeur des unités d'actions fictives et des unités d'actions différées sont constatées dans l'état consolidé des résultats déduction faite des incidences des couvertures connexes.

**o) Avantages sociaux futurs**

Le principal régime de retraite de la Banque, l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion, est un régime à prestations déterminées auquel la participation est volontaire. Par suite de l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque est le promoteur d'un deuxième régime de retraite comprenant un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Le financement des deux régimes est assuré par les cotisations de la Banque et des participants aux régimes. En outre, la Banque offre aux employés admissibles un régime de retraite par capitalisation partielle. Les prestations de retraite connexes sont versées à même les actifs et cotisations de la Banque.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi, des congés rémunérés et des prestations de cessation d'emploi à ses employés (avantages autres que les prestations de retraite), qui sont généralement non capitalisés. Ces prestations comprennent l'assurance-maladie, l'assurance-vie et l'assurance dentaire. Les employés admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite sont ceux qui prennent leur retraite à certains âges établis. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui reçoivent des prestations d'invalidité à long terme et de congé de maternité.

En date du 1<sup>er</sup> novembre 2000, la Banque a adopté la norme comptable sur les avantages sociaux futurs de manière rétroactive et sans retraitement. Ainsi, un montant après impôts et taxes de 132 millions de dollars a été imputé aux bénéfices non répartis. Pour les régimes à prestations déterminées et les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite, les évaluations actuarielles sont effectuées chaque année afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages autres que les prestations de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du rendement des actifs des régimes, de l'augmentation des salaires, de l'âge de la retraite des employés et des coûts estimatifs des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi en fonction du taux du marché à la date d'évaluation. La charge inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice, les frais d'intérêts sur les passifs, le revenu prévu sur les actifs des régimes selon la juste valeur et l'amortissement des modifications aux régimes d'après la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité du groupe d'employés. L'excédent, le cas échéant, du gain net actuariel ou de la perte nette actuarielle sur 10 % des obligations au titre des prestations projetées ou 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, est aussi amorti sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité du groupe d'employés. L'écart cumulatif entre la charge et les cotisations aux fins de la capitalisation est présenté dans les autres actifs ou passifs.

Pour les régimes à cotisations déterminées, la charge de retraite annuelle est établie en fonction des cotisations de la Banque au régime.

**p) Provision pour impôts sur les bénéfices**

La Banque constate les incidences sur les impôts sur les bénéfices exigibles et futurs de toutes les opérations qui ont été comptabilisées dans les états financiers. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont déterminés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou passifs sont présentés aux fins fiscales. La Banque constate une provision pour moins-value lorsqu'il est plus improbable que probable que la totalité des actifs d'impôts futurs constatés seront matérialisés avant leur expiration.

**q) Revenu par action**

La Banque recourt à la méthode du rachat d'actions pour le calcul du revenu dilué par action. Selon la méthode du rachat d'actions, le nombre d'actions ordinaires additionnelles est déterminé en supposant que les options sur actions en cours, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque durant la période, sont exercées et ensuite réduites par le nombre d'actions ordinaires présumées être rachetées au moyen du produit obtenu à l'exercice des options. Le revenu de base par action est déterminé en divisant le revenu net applicable aux actions ordinaires par le nombre moyen

d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le revenu dilué par action est évalué selon la même méthode, sauf que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation tient compte du potentiel dilutif des options sur actions attribuées par la Banque, conformément à la méthode du rachat d'actions. Ce potentiel dilutif n'est pas constaté pour une période présentant une perte.

### r) Coûts de restructuration

Le 1<sup>er</sup> avril 2003, la Banque a adopté de façon prospective de nouvelles directives qui portent sur la comptabilisation des indemnités de départ et des prestations de cessation d'emploi et sur la comptabilisation des coûts rattachés aux opérations de retrait et de sortie (y compris les coûts engagés dans le cadre d'une restructuration). Selon les nouvelles

directives, les coûts liés aux indemnités de départ ou de cessation d'emploi et les coûts liés à des opérations de retrait ou de sortie doivent généralement être constatés dès qu'ils sont engagés plutôt qu'à la date d'engagement d'un plan de retrait ou de sortie.

### s) Assurances

Les primes gagnées, déduction faite des droits, les règlements reçus et les variations du passif des polices sont compris dans les autres revenus.

### t) Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour 2003.

## NOTE 2 Valeurs mobilières

### Calendrier des échéances des valeurs mobilières en fin d'exercice

(en millions de dollars)	Durée jusqu'à l'échéance						2003 Total	2002 Total
	Moins de un an	Un an à 3 ans	3 ans à 5 ans	5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		
<b>Valeurs du compte de placement</b>								
<b>Valeurs mobilières du gouvernement et garanties par le gouvernement</b>								
Canada	2 610 \$	211 \$	85 \$	45 \$	6 \$	– \$	2 957 \$	4 637 \$
Titres adossés à des créances immobilières	33	9 771	1 120	–	–	–	10 924	8 118
Total – Canada	2 643	9 982	1 205	45	6	–	13 881	12 755
Provinces	16	68	36	18	4	–	142	231
Total	2 659	10 050	1 241	63	10	–	14 023	12 986
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	226	151	126	68	53	–	624	326
Gouvernement fédéral des États-Unis	1 836	65	25	23	2	–	1 951	2 853
Autres gouvernements étrangers	1 293	1 850	200	1	–	–	3 344	4 257
Autres émetteurs	676	731	145	400	19	–	1 971	3 912
Total	4 031	2 797	496	492	74	–	7 890	11 348
<b>Actions</b>								
Actions privilégiées	187	272	138	66	–	464	1 127	1 491
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	1 735	1 735	2 977
Total	187	272	138	66	–	2 199	2 862	4 468
Total des valeurs du compte de placement	6 877	13 119	1 875	621	84	2 199	24 775	28 802
<b>Valeurs du compte de négociation<sup>1</sup></b>								
<b>Valeurs mobilières du gouvernement et garanties par le gouvernement</b>								
Canada	846	957	1 237	544	557	–	4 141	6 419
Provinces	478	371	554	726	587	–	2 716	2 860
Total	1 324	1 328	1 791	1 270	1 144	–	6 857	9 279
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	63	229	256	673	451	–	1 672	1 928
Gouvernement fédéral des États-Unis	203	76	171	232	37	–	719	1 644
Autres gouvernements étrangers	344	755	384	775	1 126	–	3 384	2 848
Autres émetteurs	2 941	4 209	5 517	6 187	3 634	–	22 488	23 154
Total	3 551	5 269	6 328	7 867	5 248	–	28 263	29 574
<b>Actions</b>								
Actions privilégiées	–	–	7	–	604	135	746	962
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	19 024	19 024	13 580
Total	–	–	7	–	604	19 159	19 770	14 542
Total des valeurs du compte de négociation	4 875	6 597	8 126	9 137	6 996	19 159	54 890	53 395
<b>Total des valeurs mobilières<sup>2</sup></b>	<b>11 752 \$</b>	<b>19 716 \$</b>	<b>10 001 \$</b>	<b>9 758 \$</b>	<b>7 080 \$</b>	<b>21 358 \$</b>	<b>79 665 \$</b>	<b>82 197 \$</b>

<sup>1</sup> Au cours de l'exercice 2003, un portefeuille d'une valeur comptable d'environ 2 milliards de dollars, y compris les couvertures connexes, a été transféré des valeurs du compte de placement aux valeurs du compte de négociation. L'opération n'a pas eu d'incidence importante sur le revenu net (néant en 2002).

<sup>2</sup> Comprend les substituts de prêts d'un montant de 3 millions de dollars (5 millions de dollars en 2002).

**Valeurs mobilières – Gains et pertes non matérialisés**

(en millions de dollars)	2003				2002			
	Valeur comptable	Gains bruts non matérialisés	Pertes brutes non matérialisées	Valeur marchande estimative	Valeur comptable	Gains bruts non matérialisés	Pertes brutes non matérialisées	Valeur marchande estimative
<b>Valeurs du compte de placement</b>								
<b>Valeurs mobilières du gouvernement et garanties par le gouvernement</b>								
Canada	13 881 \$	108 \$	18 \$	13 971 \$	12 755 \$	249 \$	1 \$	13 003 \$
Provinces	142	3	–	145	231	1	–	232
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	624	5	1	628	326	3	–	329
Gouvernement fédéral des États-Unis	1 951	–	–	1 951	2 853	–	–	2 853
Autres gouvernements étrangers	3 344	23	9	3 358	4 257	39	1	4 295
Autres émetteurs	1 971	22	1	1 992	3 912	156	3	4 065
<b>Actions</b>								
Actions privilégiées	1 127	103	3	1 227	1 491	31	26	1 496
Actions ordinaires	1 735	398	69	2 064	2 977	391	268	3 100
Total des valeurs du compte de placement	24 775	662	101	25 336	28 802	870	299	29 373
<b>Valeurs du compte de négociation</b>	54 890	–	–	54 890	53 395	–	–	53 395
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>79 665 \$</b>	<b>662 \$</b>	<b>101 \$</b>	<b>80 226 \$</b>	<b>82 197 \$</b>	<b>870 \$</b>	<b>299 \$</b>	<b>82 768 \$</b>

**NOTE 3 Prêts, prêts douteux et provision globale pour pertes sur créances**

**Prêts et prêts douteux**

(en millions de dollars)	Montant brut des prêts <sup>1</sup>	Prêts douteux bruts	Provision globale spécifique	Prêts douteux, excluant la provision globale spécifique	Provision globale générale	Provision globale sectorielle	Provision globale pour pertes sur créances	Montant net des prêts
<b>2003</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels	52 566 \$	51 \$	8 \$	43 \$	33 \$	– \$	41 \$	52 525 \$
Prêts à tempérament aux consommateurs et autres prêts personnels	43 185	114	62	52	215	–	277	42 908
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	24 319	1 206	417	789	736	541	1 694	22 625
<b>Total</b>	<b>120 070 \$</b>	<b>1 371 \$</b>	<b>487 \$</b>	<b>884 \$</b>	<b>984 \$</b>	<b>541 \$</b>	<b>2 012 \$</b>	<b>118 058 \$</b>
<b>2002</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels	52 810 \$	57 \$	10 \$	47 \$	16 \$	– \$	26 \$	52 784 \$
Prêts à tempérament aux consommateurs et autres prêts personnels	36 601	137	69	68	200	–	269	36 332
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	36 716	2 331	995	1 336	925	1 285	3 205	33 511
<b>Total</b>	<b>126 127 \$</b>	<b>2 525 \$</b>	<b>1 074 \$</b>	<b>1 451 \$</b>	<b>1 141 \$</b>	<b>1 285 \$</b>	<b>3 500 \$</b>	<b>122 627 \$</b>
Moyenne des prêts douteux bruts au cours de l'exercice							<b>2 305 \$</b>	1 647 \$

<sup>1</sup> Les prêts sont présentés déduction faite du revenu non gagné de 122 millions de dollars (229 millions de dollars en 2002).

Le montant brut des prêts hypothécaires résidentiels comprenait 36 659 millions de dollars au 31 octobre 2003 (41 360 millions de dollars en 2002) de prêts hypothécaires assurés par le gouvernement canadien. Les prêts douteux bruts comprenaient les actifs saisis détenus à des fins de vente d'une valeur comptable brute de 17 millions de dollars au 31 octobre 2003 (27 millions de dollars en 2002) et une provision globale connexe de 5 millions de dollars (8 millions de dollars en 2002).

Le montant des prêts à tempérament aux consommateurs et autres prêts personnels comprenait des prêts immobiliers personnels garantis

assurés par le gouvernement du Canada de 2 578 millions de dollars au 31 octobre 2003 (2 680 millions de dollars en 2002).

Le montant des prêts aux entreprises et aux gouvernements comprenait des prêts bruts au secteur des télécommunications de 3 241 millions de dollars (7 032 millions de dollars en 2002) et des prêts bruts au secteur des services publics de 2 579 millions de dollars (5 872 millions de dollars en 2002) pour lesquels des provisions globales sectorielles de respectivement 216 millions de dollars (619 millions de dollars en 2002) et de 209 millions de dollars (508 millions de dollars en 2002) ont été constituées.

## Provision globale pour pertes sur créances

(en millions de dollars)	2003				2002			2001	
Provision	Provision globale spécifique	Provision globale générale	Provision globale sectorielle	Total	Provision globale spécifique	Provision globale générale	Provision globale sectorielle	Total	Total <sup>1</sup>
Solde en début d'exercice	1 074 \$	1 141 \$	1 285 \$	3 500 \$	179 \$	1 141 \$	– \$	1 320 \$	1 148 \$
Provision pour pertes sur créances imputée à l'état consolidé des résultats	423	(157)	(80)	186	1 455	–	1 470	2 925	920
Transfert de la provision globale sectorielle à la provision globale spécifique	577	–	(577)	–	205	–	(205)	–	–
Radiations <sup>2</sup>	(1 601)	–	–	(1 601)	(893)	–	–	(893)	(844)
Recouvrements	120	–	57	177	127	–	–	127	90
Divers, y compris les variations du taux de change	(106)	–	(144)	(250)	1	–	20	21	6
Provision globale pour pertes sur créances en fin d'exercice	487 \$	984 \$	541 \$	2 012 \$	1 074 \$	1 141 \$	1 285 \$	3 500 \$	1 320 \$

<sup>1</sup>Aucune provision globale sectorielle n'a été constituée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2001.

<sup>2</sup>Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003, des radiations de 39 millions de dollars (57 millions de dollars en 2002; néant en 2001) se rapportent aux prêts restructurés.

## NOTE 4 Titrisations de prêts

Au cours de l'exercice, la Banque a titrisé des prêts hypothécaires résidentiels garantis par le gouvernement par la création de titres adossés à des créances immobilières de 7 305 millions de dollars (3 735 millions de dollars en 2002). La Banque a conservé les droits aux intérêts excédentaires futurs sur les prêts hypothécaires résidentiels évalués à 157 millions de dollars (159 millions de dollars en 2002) et a eu des encaissements de 91 millions de dollars (24 millions de dollars en 2002) sur les droits conservés. Le gain à la vente, déduction faite des frais et charges liés à l'opération, et avant les incidences des couvertures sur les actifs vendus, a été de 77 millions de dollars (114 millions de dollars en 2002). La Banque a conservé la responsabilité de gérer les prêts hypothécaires. Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les droits vendus et conservés comportaient un taux de remboursement anticipé de 20,0 % (7,0 % en 2002), un écart excédentaire de 0,8 % (1,3 % en 2002) et un taux d'actualisation de 6,7 % (4,2 % en 2002). Aucune perte sur créances ne devrait être subie sur ces prêts hypothécaires, car ces derniers sont garantis par le gouvernement.

Au cours de l'exercice, la Banque a aussi titrisé 3 000 millions de dollars de créances sur cartes de crédit et a conservé les droits aux intérêts excédentaires futurs évalués à 53 millions de dollars sur ces créances. Le gain à la vente, déduction faite des frais et charges liés à l'opération, a été de 43 millions de dollars. La Banque a conservé la responsabilité de gérer les créances sur cartes de crédit. Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les droits vendus et conservés comportaient un taux de remboursement mensuel de 39,4 %, un taux

d'actualisation de 4,4 % et des pertes sur créances prévues de 3,2 %.

En outre, au cours de l'exercice, la Banque a titrisé des prêts hypothécaires commerciaux de 879 millions de dollars (89 millions de dollars en 2002). La Banque a conservé les droits aux intérêts excédentaires futurs, aux tranches subordonnées et au compte de réserve sur 341 millions de dollars des prêts hypothécaires commerciaux titrisés évalués à 11 millions de dollars (néant en 2002). Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les droits conservés comportaient un taux de remboursement par anticipation de 5,0 %, un taux d'actualisation de 4,6 % et des pertes sur créances prévues de 0,06 %. La Banque a conservé la responsabilité de gérer ces prêts hypothécaires commerciaux titrisés de 341 millions de dollars, sur lesquels elle a conservé des droits. Le gain à la vente relativement à tous les prêts hypothécaires commerciaux titrisés, déduction faite des frais et charges liés à l'opération et avant l'incidence des couvertures sur les actifs vendus, était de 28 millions de dollars (3 millions de dollars en 2002).

Au cours de l'exercice, des titrisations de prêts et créances de 3 580 millions de dollars (3 307 millions de dollars en 2002) sont venues à échéance. Par conséquent, le produit net tiré de la titrisation de prêts a été de 7 604 millions de dollars (517 millions de dollars en 2002).

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses économiques et la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à deux changements défavorables dans chaque principale hypothèse au 31 octobre. L'analyse de sensibilité est hypothétique et doit être utilisée avec circonspection.

(en millions de dollars)	Prêts hypothécaires résidentiels		Prêts personnels		Prêts sur cartes de crédit		Prêts hypothécaires commerciaux	
<b>2003</b>								
Juste valeur des droits conservés	268 \$	8 \$	27 \$	10 \$				
Taux d'actualisation	5,2 %	6,7 %	4,4 %	4,1 %				
+10 %	(2) \$	– \$	(1) \$	– \$				
+20 %	(4)	–	(2)	–				
Taux de remboursement par anticipation	20,0 %	5,8 %	39,4 %	5,0 %				
+10 %	(10) \$	(1) \$	(2) \$	– \$				
+20 %	(19)	(1)	(4)	–				
Pertes sur créances prévues	– %	– %	3,2 %	0,1 %				
+10 %	– \$	– \$	(1) \$	– \$				
+20 %	–	–	(2)	–				
<b>2002</b>								
Juste valeur des droits conservés	184 \$	11 \$						
Taux d'actualisation	3,5 %	3,4 %						
+10 %	(1) \$	– \$						
+20 %	(3)	–						
Taux de remboursement par anticipation	7,0 %	5,5 %						
+10 %	(2) \$	(1) \$						
+20 %	(5)	(2)						
Pertes sur créances prévues	– %	– %						
+10 %	– \$	– \$						
+20 %	–	–						

Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts douteux bruts et les radiations nettes pour des éléments d'actifs financiers déclarés et titrisés aux 31 octobre.

(en millions de dollars)	2003			2002		
	Prêts (déduction faite de la provision globale pour pertes sur créances)	Prêts douteux bruts	Radiations nettes	Prêts (déduction faite de la provision globale pour pertes sur créances)	Prêts douteux bruts	Radiations nettes
Type de prêts						
Hypothécaires résidentiels	63 834 \$	51 \$	4 \$	60 857 \$	57 \$	2 \$
Personnels	48 988	125	380	42 886	151	389
Autres prêts	23 673	1 206	1 079	33 800	2 331	445
Total des prêts déclarés et titrisés	136 495	1 382	1 463	137 543	2 539	836
Moins : Prêts titrisés	18 437	11	39	14 916	14	70
Prêts détenus	118 058 \$	1 371 \$	1 424 \$	122 627 \$	2 525 \$	766 \$

NOTE

5

### Écarts d'acquisition et actifs incorporels

#### Écarts d'acquisition

Les variations de la valeur comptable des écarts d'acquisition de la Banque, par secteur d'activité et au total, se présentaient comme suit :

(en millions de dollars)	2003			2002		
	Services bancaires personnels et commerciaux	Services bancaires en gros	Gestion de patrimoine	Total		
Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice	841 \$	526 \$	1 767 \$	3 134 \$		
Écarts d'acquisition découlant d'acquisitions au cours de l'exercice	–	–	–	–		
Dépréciation des écarts d'acquisition	–	(350)	(274)	(624)		
Gain ou perte de change	–	(30)	(217)	(247)		
Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	841 \$	146 \$	1 276 \$	2 263 \$		
Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice	841 \$	147 \$	1 310 \$	2 298 \$		
Écarts d'acquisition découlant d'acquisitions au cours de l'exercice	–	372	477	849		
Gain ou perte de change	–	7	(20)	(13)		
Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	841 \$	526 \$	1 767 \$	3 134 \$		

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2003, la Banque a révisé la valeur de l'écart d'acquisition attribué à l'unité internationale de son entreprise de gestion de patrimoine et elle a déterminé qu'une perte de valeur était survenue dans cette entreprise étant donné que la réduction du volume des activités de courtage à escompte à l'échelle mondiale a influé sur la capacité de la Banque d'exercer de façon rentable une entreprise de courtage mondiale. Par conséquent, une perte de 274 millions de dollars pour dépréciation de l'écart d'acquisition a été imputée à l'état consolidé des résultats.

En outre, au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2003, la Banque a revu la valeur de l'écart d'acquisition attribué à son secteur américain de négociation d'options sur actions de ses services bancaires en gros et elle a déterminé qu'une perte de valeur était survenue dans ce secteur étant donné la baisse spectaculaire des

marges et des volumes. La Banque a déterminé que les avantages attendus de l'acquisition du secteur américain de négociation d'options sur actions au cours de l'exercice 2002 ne s'étaient pas matérialisés. Par conséquent, une charge de 350 millions de dollars pour dépréciation de l'écart d'acquisition avant impôts et taxes a été imputée à l'état consolidé des résultats, et des actifs d'impôts futurs connexes de 117 millions de dollars ont été constatés pour une charge après impôts et taxes de 233 millions de dollars.

#### Actifs incorporels

Le tableau suivant présente de l'information sur les actifs incorporels de la Banque aux 31 octobre. Les passifs d'impôts futurs liés à ces actifs incorporels sont présentés à la note 15.

(en millions de dollars)	2003			2002
	Valeur comptable	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Actifs incorporels à durée d'utilisation limitée				
Actifs incorporels liés aux dépôts de base	1 993 \$	1 006 \$	987 \$	1 114 \$
Autres actifs incorporels	3 806	2 056	1 750	2 269
Total des actifs incorporels	5 799 \$	3 062 \$	2 737 \$	3 383 \$

La dotation aux amortissements future de la valeur comptable des actifs incorporels pour les cinq prochains exercices est estimée comme suit :

(en millions de dollars)	
2004	621 \$
2005	484
2006	379
2007	299
2008	237
	<b>2 020 \$</b>

À des fins de comparaison, le tableau suivant présente le revenu net (la perte nette) applicable aux actions ordinaires et le revenu par action

de l'exercice 2001 conformément à la présentation adoptée pour 2002 et 2003 (voir la note 1 I)).

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars)	2003	2002	2001
<b>Revenu net (perte nette)</b>			
Revenu net (perte nette) présenté applicable aux actions ordinaires	<b>989 \$</b>	(160) \$	1 300 \$
Rajout de l'amortissement des écarts d'acquisition, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	189
Revenu net (perte nette) applicable aux actions ordinaires, compte non tenu de l'amortissement des écarts d'acquisition	<b>989 \$</b>	(160) \$	1 489 \$
<b>Revenu (perte) de base par action ordinaire</b>			
Revenu (perte) de base par action ordinaire présenté	<b>1,52 \$</b>	(0,25) \$	2,07 \$
Rajout de l'amortissement des écarts d'acquisition, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	0,30
Revenu (perte) de base par action ordinaire, compte non tenu de l'amortissement des écarts d'acquisition	<b>1,52 \$</b>	(0,25) \$	2,37 \$
<b>Revenu (perte) dilué(e) par action ordinaire</b>			
Revenu (perte) dilué(e) par action ordinaire présenté	<b>1,51 \$</b>	(0,25) \$	2,05 \$
Rajout de l'amortissement des écarts d'acquisition, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	0,30
Revenu (perte) dilué(e) par action ordinaire, compte non tenu de l'amortissement des écarts d'acquisition	<b>1,51 \$</b>	(0,25) \$	2,35 \$

#### NOTE 6 Terrains, constructions, matériel et mobilier

(en millions de dollars)	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	<b>188 \$</b>	– \$	<b>188 \$</b>	227 \$
Constructions	<b>464</b>	<b>161</b>	<b>303</b>	349
Équipement informatique et logiciels	<b>894</b>	<b>582</b>	<b>312</b>	379
Mobilier, agencements et autre matériel	<b>571</b>	<b>277</b>	<b>294</b>	328
Améliorations locatives	<b>537</b>	<b>217</b>	<b>320</b>	351
	<b>2 654 \$</b>	<b>1 237 \$</b>	<b>1 417 \$</b>	1 634 \$

L'amortissement cumulé à la fin de 2002 était de 1 178 millions de dollars. L'amortissement des terrains, constructions, matériel et mobilier s'est établi à 318 millions de dollars en 2003 (312 millions de dollars en 2002; 317 millions de dollars en 2001).

#### NOTE 7 Autres actifs

(en millions de dollars)	2003	2002
Montants à recevoir de courtiers et clients	<b>4 006 \$</b>	6 971 \$
Intérêts courus	<b>1 421</b>	1 841
Débiteurs, charges payées d'avance et autres	<b>2 353</b>	2 095
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des investissements	<b>860</b>	779
Charge de retraite payée d'avance (note 14)	<b>462</b>	323
	<b>9 102 \$</b>	12 009 \$

**NOTE 8 Dépôts**

(en millions de dollars)				2003	2002
	À vue <sup>1</sup>	Sur préavis <sup>2</sup>	À terme <sup>3</sup>	Total	Total
Particuliers	15 675 \$	37 689 \$	52 632 \$	105 996 \$	100 942 \$
Banques	688	44	11 226	11 958	16 800
Entreprises et gouvernements	13 726	15 273	35 927	64 926	71 448
<b>Total</b>	<b>30 089 \$</b>	<b>53 006 \$</b>	<b>99 785 \$</b>	<b>182 880 \$</b>	<b>189 190 \$</b>
<b>Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus</b>					
Au Canada				4 948 \$	4 469 \$
À l'étranger				35	58
<b>Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus</b>					
Au Canada				126 993	126 916
À l'étranger				50 541	56 532
Fonds fédéraux américains déposés				363	1 215
<b>Total</b>				<b>182 880 \$</b>	<b>189 190 \$</b>

<sup>1</sup> Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes-chèques.

<sup>2</sup> Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

<sup>3</sup> Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe. Ces dépôts représentent généralement les dépôts à terme, les certificats de placement garanti et autres instruments semblables.

**NOTE 9 Autres passifs**

(en millions de dollars)	2003	2002
Montants à payer aux courtiers et clients	2 883 \$	3 477 \$
Intérêts courus	1 642	1 917
Créditeurs, charges à payer et autres	4 319	2 210
Salaires et avantages sociaux courus	752	530
Passifs liés aux assurances	1 325	1 122
Chèques et autres effets en circulation	1 277	1 240
Passifs au titre des prestations constituées (note 14)	370	334
	<b>12 568 \$</b>	<b>10 830 \$</b>

**NOTE 10 Effets subordonnés et débetures**

Les effets et les débetures sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque ou de ses filiales. Au besoin, la Banque conclut des options sur

taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises pour modifier les risques connexes en matière de taux d'intérêt et de change.

(en millions de dollars)				En circulation aux 31 octobre	
Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Rachetables <sup>4</sup> au pair par l'émetteur à compter de	Montant en monnaies étrangères	2003	2002
Divers <sup>1</sup>	janv. 2004 à avril 2006	–		12 \$	20 \$
Taux flottant <sup>2</sup>	août 2003	–	75 millions de dollars US	–	116
Taux flottant <sup>3</sup>	oct. 2003	–		–	100
8,00	déc. 2003	–		150	150
6,50	août 2008	–	150 millions de dollars US	198	234
6,15	oct. 2008	–	150 millions de dollars US	198	234
6,13	nov. 2008	–	100 millions de dollars US	131	155
6,45	janv. 2009	–	150 millions de dollars US	198	234
6,60	avril 2010	avril 2005		750	750
8,40	déc. 2010	déc. 2005		150	150
6,00	juillet 2011	juillet 2006		800	800
6,55	juillet 2012	juillet 2007		500	500
5,20	sept. 2012	sept. 2007		550	550
4,54	sept. 2013	sept. 2008		1 000	–
10,05	août 2014	–		150	150
5,69	juin 2018	juin 2013		900	–
9,15	mai 2025	–		200	200
				<b>5 887 \$</b>	<b>4 343 \$</b>

<sup>1</sup> Intérêt payable à divers taux, de 0,13 % à 2,95 %.

<sup>2</sup> Intérêt au TIOL de trois mois en dollars US, sous réserve d'un minimum de 4,10 %.

<sup>3</sup> Intérêt au taux de trois mois des engagements de clients en contrepartie

d'acceptations moins 0,30 %, sous réserve de taux minimum et maximum respectifs de 6,50 % et 9 %.

<sup>4</sup> Sous réserve de l'approbation préalable du surintendant des institutions financières du Canada.

## Calendrier des remboursements

L'ensemble des échéances des effets subordonnés et des débentures de la Banque s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2003	2002
Moins de un an	157 \$	229 \$
Plus de un an à 2 ans	5	157
Plus de 4 ans à 5 ans	396	–
Plus de 5 ans	5 329	3 957
	<b>5 887 \$</b>	<b>4 343 \$</b>

NOTE	11	<b>Part des actionnaires sans contrôle dans des filiales</b>
------	----	--

(en millions de dollars)	2003	2002
Parts de fiducie émises par la Fiducie de capital TD 900 000 titres de la Fiducie de capital TD, série 2009	900 \$	900 \$
Parts de fiducie émises par la Fiducie de capital TD II 350 000 titres de la Fiducie de capital TD, série 2012	350	350
	<b>1 250 \$</b>	<b>1 250 \$</b>

### Titres de la Fiducie de capital TD, série 2009

Les titres de la Fiducie de capital TD (TD CaTS) sont émis par la Fiducie de capital TD, dont les titres avec droit de vote sont détenus à 100 % par la Banque. Les détenteurs des TD CaTS ont le droit de recevoir des distributions au comptant fixes non cumulatives semestrielles de 38 \$ par TD CaTS. Si la fiducie ne versait pas les distributions semestrielles en entier, la capacité de la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires et privilégiées serait restreinte.

Entre le 30 juin 2005 et le 31 décembre 2009, la fiducie aura l'option de racheter les TD CaTS en circulation au plus élevé des deux montants suivants : a) 1 000 \$ plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat ou b) un prix calculé afin de produire un rendement annuel équivalant au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada venant à échéance le 31 décembre 2009 à ce moment-là, majoré de 0,38 %, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. Si un changement défavorable du traitement de l'assiette fiscale ou du capital de la fiducie se produit avant le 30 juin 2005, la fiducie peut racheter les TD CaTS en circulation à un prix de rachat calculé comme ci-dessus. À compter du 31 décembre 2009, le prix de rachat serait de 1 000 \$ plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. Ces droits de rachat sont assujettis à l'approbation du surintendant des institutions financières du Canada.

À compter du 30 juin 2010, chaque TD CaTS pourra, au gré du détenteur, être converti tous les semestres en une action privilégiée de premier rang de catégorie A, rachetable, à dividende non cumulatif de la Banque. En donnant un avis d'au moins 60 jours avant la date de conversion à tous les détenteurs qui ont fourni un avis de conversion, la Banque peut racheter les TD CaTS, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat de 1 000 \$ chacun, plus les distributions non versées jusqu'à la date de conversion.

Chaque TD CaTS peut être automatiquement échangé contre une action privilégiée de la Banque sans le consentement du détenteur dans les cas suivants : a) des procédures sont entamées pour liquider la Banque; b) le surintendant des institutions financières du Canada prend le contrôle de la Banque; c) la Banque a un capital de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio du total du capital de moins de 8 %; ou d) la Banque enfreint une ligne directrice du surintendant des institutions financières du Canada exigeant l'accroissement de son capital ou la fourniture de liquidités additionnelles.

Le taux de distribution des titres de fiducie est de 7,6 % par année.

### Titres de la Fiducie de capital TD, série 2012

Les titres de la Fiducie de capital TD (TD CaTS II) sont émis par la Fiducie de capital TD II, dont les titres avec droit de vote sont détenus à 100 % par la Banque. Les détenteurs des TD CaTS II ont le droit de recevoir des distributions au comptant fixes non cumulatives semestrielles de 33,96 \$ par TD CaTS II. Si la fiducie ne versait pas les distributions semestrielles en entier, la capacité de la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires et privilégiées serait restreinte. Le produit tiré de cette émission a été investi dans des dépôts de la Banque.

Entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2012, la fiducie aura l'option de racheter les TD CaTS II en circulation au plus élevé des deux montants suivants : a) 1 000 \$ plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat ou b) un prix calculé afin de produire un rendement annuel équivalant au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada venant à échéance le 31 décembre 2012 à ce moment-là, majoré de 0,38 %, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. Si un changement défavorable du traitement de l'assiette fiscale ou du capital de la fiducie se produit avant le 31 décembre 2012, la fiducie peut racheter les TD CaTS II en circulation à un prix de rachat calculé comme ci-dessus. Après le 31 décembre 2012, le prix de rachat serait de 1 000 \$ plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. Ces droits de rachat sont assujettis à l'approbation du surintendant des institutions financières du Canada.

En tout temps, chaque TD CaTS II pourra, au gré du détenteur, être converti en 40 actions privilégiées de premier rang de catégorie A, rachetables, à dividende non cumulatif, série A2, de la Banque. Avant la conversion, et à condition que le détenteur n'ait pas retiré son consentement, la Banque peut trouver des acheteurs substitués à un prix d'achat qui ne peut être inférieur à 90 % du cours de clôture des TD CaTS II.

Chaque TD CaTS II peut être automatiquement échangé contre 40 actions privilégiées de premier rang de catégorie A, rachetables, à dividende non cumulatif, série A3, de la Banque sans le consentement du détenteur, dans les mêmes cas que ceux décrits pour les titres de la Fiducie de capital TD, série 2009.

Le taux de distribution des titres de fiducie est de 6,792 % par année. Au 31 octobre 2003, aucune action privilégiée de premier rang, de catégorie A, rachetable, à dividende non cumulatif, série A2 ou série A3, n'avait été émise. Si ces actions avaient été émises, elles auraient des taux de dividende de respectivement 4,40 % et 5,15 %.

NOTE 12 Capital social

Le capital social de la Banque comprend ce qui suit :

**Autorisé**

Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, catégorie A, sans valeur nominale, qui peuvent être émises en séries.

Un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

(en millions de dollars)	2003	2002
<b>Émis et entièrement versé</b>		
Actions privilégiées émises par la Banque		
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, rachetables, à dividende non cumulatif		
7 000 000 série G (175 millions de dollars US)	– \$	272 \$
9 000 000 série H	225	225
16 065 série I	–	–
16 383 935 série J	410	410
6 000 000 série K	–	150
2 000 000 série L (50 millions de dollars US)	–	78
14 000 000 série M	350	–
8 000 000 série N	200	–
	<b>1 185</b>	1 135
Actions privilégiées émises par Société d'investissement hypothécaire TD		
350 000 actions privilégiées à dividende non cumulatif, série A	350	350
Total des actions privilégiées	<b>1 535</b>	1 485
Actions ordinaires (656 260 564 en 2003; 645 399 134 en 2002)	<b>3 179</b>	2 846
	<b>4 714 \$</b>	4 331 \$

**Actions privilégiées**

Aucune des actions privilégiées en circulation n'est rachetable au gré du détenteur.

Les remboursements et les rachats de toute action privilégiée sont assujettis à l'approbation préalable du surintendant des institutions financières du Canada.

**Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série G**

Le 1<sup>er</sup> mai 2003, la Banque a racheté toutes les actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série G, en circulation à 25,00 \$ US l'action.

**Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série H**

Jusqu'au 30 avril 2004, la Banque a l'option de racheter les actions de série H en circulation pour 25,50 \$ l'action. Après le 30 avril 2004, le prix de rachat sera réduit à 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps, la Banque peut convertir les actions de série H en circulation, en totalité ou en partie, en actions ordinaires, en divisant le prix de rachat par action de série H alors applicable, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion, par 1,00 \$ ou 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants.

À compter du 31 janvier 2005, chaque action de série H pourra être convertie, au gré du détenteur, en actions ordinaires tous les trimestres, comme décrit ci-dessus.

La Banque peut, en donnant un avis d'au moins 40 jours avant la date de conversion à tous les détenteurs qui ont fourni un avis de conversion, racheter les actions, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat au comptant de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion.

**Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série I**

Le 1<sup>er</sup> novembre 1999, la Banque a émis 16 400 000 unités pour une contrepartie au comptant de 102,5 millions de dollars. Chaque unité consiste en une action privilégiée de premier rang de catégorie A, rachetable, à dividende non cumulatif, série I, et en un bon de souscription d'action privilégiée de premier rang, de catégorie A, rachetable, à dividende non cumulatif, série J.

Au plus tard le 31 octobre 2000, les détenteurs d'unités pouvaient, en exerçant un bon de souscription d'action de série J et en versant un montant au comptant de 18,75 \$ l'action, convertir une action de série I en une action de série J. Un total de 16 383 935 actions de série I ont été converties en actions de série J.

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004, la Banque aura l'option de racheter les actions de série I en circulation pour 6,25 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de rachat.

**Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série J**

Entre le 30 avril 2005 et le 30 octobre 2005, la Banque aura l'option de racheter les actions de série J en circulation pour 26,00 \$ l'action. Le prix de rachat, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de rachat, sera réduit à 25,80 \$ après le 30 octobre 2005, à 25,60 \$ après le 30 octobre 2006, à 25,40 \$ après le 30 octobre 2007, à 25,20 \$ après le 30 octobre 2008 et à 25,00 \$ après le 30 octobre 2009.

À compter du 30 avril 2005, la Banque pourra convertir les actions de série J en circulation, en totalité ou en partie, en actions ordinaires, en divisant le prix de rachat par action de série J alors applicable, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion, par 2,00 \$ ou 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants. À compter du 29 janvier 2010, chaque action de série J pourra, au gré du détenteur, être convertie tous les trimestres en actions ordinaires, comme décrit ci-dessus.

La Banque peut, en donnant un avis d'au moins 40 jours avant la date de conversion à tous les détenteurs qui ont fourni un avis de conversion, racheter les actions, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat au comptant de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion.

#### Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série K

Le 3 février 2003, la Banque a racheté toutes les actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série K, en circulation à 25,00 \$ l'action.

#### Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série L

Le 3 février 2003, la Banque a racheté toutes les actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série L, en circulation à 25,00 \$ US l'action.

#### Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série M

Le 3 février 2003, la Banque a émis 14 000 000 d'actions de série M pour une contrepartie brute au comptant de 350 millions de dollars.

À compter du 30 avril 2009, la Banque pourra racheter en totalité, ou en partie de temps à autre, les actions de série M en circulation par le versement d'une somme par action égale à 26,00 \$ si le rachat a lieu avant le 30 avril 2010; à 25,75 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2010 mais avant le 30 avril 2011; à 25,50 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2011 mais avant le 30 avril 2012; à 25,25 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2012 mais avant le 30 avril 2013; et à 25,00 \$ si le rachat a lieu par la suite plus les dividendes non versés jusqu'à la date de rachat.

À compter du 30 avril 2009, la Banque pourra convertir les actions de série M en circulation, en totalité ou en partie, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé en divisant le prix de rachat par action de série M alors applicable, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion, par 2,00 \$ ou 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants.

À compter du 31 octobre 2013, chaque action de série M pourra, au gré du détenteur, être convertie tous les trimestres en actions ordinaires, comme décrit ci-dessus.

La Banque peut, en donnant un avis d'au moins 40 jours avant la date de conversion à tous les détenteurs qui ont fourni un avis de conversion, racheter les actions, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat au comptant de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion.

#### Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série N

Le 30 avril 2003, la Banque a émis 8 000 000 d'actions de série N pour une contrepartie brute au comptant de 200 millions de dollars.

À compter du 30 avril 2009, la Banque pourra racheter en totalité, ou en partie de temps à autre, les actions de série N en circulation par le versement d'une somme par action égale à 26,00 \$ si le rachat a lieu avant le 30 avril 2010; à 25,75 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2010 mais avant le 30 avril 2011; à 25,50 \$ si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2011 mais avant le 30 avril 2012; à 25,25 \$ si le

rachat a lieu à compter du 30 avril 2012 mais avant le 30 avril 2013; et à 25,00 \$ si le rachat a lieu par la suite plus les dividendes non versés jusqu'à la date de rachat.

À compter du 30 avril 2009, la Banque pourra convertir les actions de série N en circulation, en totalité ou en partie, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé en divisant le prix de rachat par action de série N alors applicable, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion, par 2,00 \$ ou 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants.

À compter du 31 janvier 2014, chaque action de série N pourra, au gré du détenteur, être convertie tous les trimestres en actions ordinaires, comme décrit ci-dessus.

La Banque peut, en donnant un avis d'au moins 40 jours avant la date de conversion à tous les détenteurs qui ont fourni un avis de conversion, racheter les actions, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat au comptant de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion.

#### Actions privilégiées de série A de Société d'investissement hypothécaire TD

Tous les semestres, à compter du 31 octobre 2007, Société d'investissement hypothécaire TD (SIHTD) aura l'option de racheter les actions de série A en circulation pour un montant de 1 000,00 \$ l'action.

Tous les semestres, à compter du 31 octobre 2007, la Banque peut échanger la totalité des actions de série A en circulation contre des actions ordinaires de la Banque, en divisant 1 000,00 \$, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de l'échange, par 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants.

Tous les semestres, à compter du 31 octobre 2007, chaque action de série A pourra être échangée, au gré du détenteur, contre des actions ordinaires de la Banque, en divisant 1 000,00 \$, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de l'échange, par 1,00 \$ ou 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants.

SIHTD peut, en donnant un avis d'au moins deux jours ouvrables avant la date de l'échange à tous les détenteurs qui ont fourni un avis d'échange, racheter les actions, ou la Banque peut trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat de 1 000,00 \$, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion.

Chaque action de série A peut être automatiquement échangée contre une action privilégiée de la Banque sans le consentement du détenteur dans les cas suivants : a) SIHTD ne verse pas de dividendes sur les actions de série A; b) la Banque ne verse pas de dividendes sur la totalité de ses actions privilégiées à dividende non cumulatif; c) des procédures sont entamées pour liquider la Banque; d) le surintendant des institutions financières du Canada prend le contrôle de la Banque; e) la Banque a un capital de catégorie 1 inférieure à 5 % ou un ratio du total du capital de moins de 8 %; f) la Banque ou SIHTD enfreint une ligne directrice du surintendant des institutions financières du Canada exigeant l'accroissement de son capital ou la fourniture de liquidités additionnelles.

#### Taux de dividende sur actions privilégiées

(par action)	Taux	
Série G	Trimestriel	0,33750 \$ US
Série H	Trimestriel	0,44375 \$
Série I	Trimestriel	0,01000 \$
Série J	Trimestriel	0,31875 \$
Série K	Trimestriel	0,45940 \$
Série L	Trimestriel	0,40000 \$ US
Série M	Trimestriel	0,29375 \$
Série N	Trimestriel	0,28750 \$
SIHTD, série A	Semestriel	32,30 \$

## Actions ordinaires

	2003	2002
Nombre en circulation en début d'exercice	645 399 134	628 451 159
Émises (annulées) à l'acquisition de filiales	–	(18 789)
Émises au comptant (note 22)	–	10 958 900
Émises à l'exercice d'options	2 900 483	836 754
Émises par suite du régime de réinvestissement des dividendes	7 960 947	5 171 110
Nombre en circulation en fin d'exercice	656 260 564	645 399 134

### Régime de réinvestissement des dividendes

La Banque offre un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses détenteurs d'actions ordinaires. La participation à ce régime est facultative et, en vertu des conditions du régime, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Les actions ordinaires peuvent être rachetées auprès de la trésorerie de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes selon un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché libre, au cours du marché. Au cours de l'exercice, 7 960 947 actions ordinaires (5 171 110 en 2002) ont été émises par la trésorerie de la Banque à un escompte de 2,5 % (2,5 % en 2002) sur le cours moyen du marché en vertu du régime de réinvestissement des dividendes.

### Restrictions en matière de dividendes

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la

*Loi sur les banques* en matière de suffisance du capital et de liquidités ou les lignes directrices du surintendant des institutions financières du Canada. Le surintendant des institutions financières impose aussi une restriction en vertu de la *Loi sur les banques* sur la capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées qui évalue la suffisance du capital réglementaire et des liquidités de la Banque de façon continue. La Banque ne prévoit pas que ces conditions l'empêcheront de verser des dividendes dans le cours normal des activités.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si la Fiducie de capital TD ou la Fiducie de capital TD II ne verse pas le plein montant des distributions semestrielles aux détenteurs de ses titres. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des détenteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et ou réservés à des fins de paiement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou privilégiées.

NOTE

13

## Rémunérations à base d'actions

### Régime d'options sur actions

Aux termes du régime d'options sur actions de la Banque, des options sur actions ordinaires d'une durée de dix ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles et aux administrateurs externes de la Banque. Ces options peuvent être acquises sur une période de quatre ans. Elles sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'émission des options. En vertu de ce régime, 18 535 594 actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission

future (22 075 610 en 2002). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'en mars 2013. L'ancien régime de la Banque, le régime d'options sur actions de 1993, a pris fin en 2000. Aucune autre option sur actions ne sera émise en vertu de ce régime. Les options en cours aux termes du régime sur actions de 1993 viennent à échéance à diverses dates jusqu'en juillet 2010. Un sommaire des activités visant les options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices terminés les 31 octobre est présenté ci-après :

	Prix d'exercice moyen pondéré		Prix d'exercice moyen pondéré		Prix d'exercice moyen pondéré	
	2003	2002	2002	2001	2001	2000
Nombre en cours en début d'exercice	23 859 413	30,35 \$	22 218 787	26,65 \$	23 403 443	22,54 \$
Octroyées	4 065 116	33,42	4 708 800	41,11	3 639 640	41,66
Exercées – au comptant	–	–	(1 673 495)	17,51	(2 593 303)	15,30
– actions	(2 900 483)	16,25	(836 754)	15,84	(1 303 943)	13,38
Frappées d'extinction/annulées	(644 350)	40,00	(557 925)	36,06	(927 050)	32,27
Nombre en cours en fin d'exercice	24 379 696	32,28 \$	23 859 413	30,35 \$	22 218 787	26,65 \$
Pouvant être exercées en fin d'exercice	14 775 784	28,87 \$	13 239 598	23,94 \$	13 081 260	20,49 \$

Le tableau suivant présente des informations sur les options sur actions en cours et pouvant être exercées au 31 octobre 2003.

	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre pouvant être exercé	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette de prix d'exercice					
10,44 \$ – 11,81 \$	1 293 662	2,4	11,08 \$	1 293 662	11,08 \$
17,45 \$ – 25,43 \$	5 214 309	4,6	22,05 \$	5 214 309	22,05 \$
27,15 \$ – 40,55 \$	10 550 500	6,9	33,65 \$	5 663 675	33,40 \$
40,80 \$ – 42,90 \$	7 321 225	7,6	41,32 \$	2 604 138	41,45 \$

La Banque a constaté au cours de l'exercice 2003 une charge de rémunération de 9 millions de dollars dans l'état consolidé des résultats pour les options sur actions attribuées au cours de l'exercice. La juste valeur des options attribuées a été estimée à la date d'attribution d'après le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes selon les hypothèses suivantes : i) taux d'intérêt sans risque de 4,29 %, ii) durée prévue des options de 5,5 ans, iii) volatilité prévue de 27,7 % et iv) taux de rendement prévu de 3,37 %. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice était de 7,49 \$ l'option.

### Autres régimes de rémunération à base d'actions

Des régimes d'unités d'actions fictives sont offerts à certains employés de la Banque. Au 31 octobre 2003, le nombre d'unités d'actions fictives en vertu de ces régimes était de 5 064 400 (3 634 300 en 2002; 350 100 en 2001) sous réserve de l'évaluation finale de décembre 2003 fondée sur le cours en vigueur à cette date. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003, la charge de rémunération pour ces régimes, déduction faite de l'incidence des couvertures, s'est établie à 51 millions de dollars (37 millions de dollars en 2002; 2 millions de dollars en 2001).

Un régime d'unités d'actions différées pour les cadres supérieurs est offert aux dirigeants admissibles de la Banque. Un total de 1 377 471 unités d'actions différées étaient en circulation au 31 octobre 2003 (1 309 764 en 2002; 1 197 524 en 2001).

### Régime d'épargne des employés

En vertu du régime d'épargne des employés (REE) de la Banque, les employés peuvent cotiser 6 % de leur salaire annuel de base jusqu'à concurrence de 4 500 \$ par année civile afin d'acheter des actions ordinaires de la Banque. La Banque cotise un montant correspondant à 50 % des cotisations des employés. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsque l'employé compte deux années de service continu avec la Banque. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003, les cotisations de la Banque ont totalisé 32 millions de dollars (18 millions de dollars en 2002; 13 millions de dollars en 2001). Au 31 octobre 2003, un total de 5 236 646 actions ordinaires étaient détenues en vertu du REE (4 476 634 en 2002; 5 001 746 en 2001). Les actions du REE sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du revenu par action. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le REE servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le REE.

NOTE 14

### Avantages sociaux futurs

#### Régime de retraite

Le principal régime de retraite de la Banque, l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion, est un régime à prestations déterminées financé au moyen des cotisations de la Banque et des participants au régime. Conformément à la loi, la Banque verse au régime des montants établis de manière actuarielle et, au bout du compte, il lui incombe de s'assurer que le passif du régime fait l'objet d'une capitalisation appropriée avec le temps.

Les prestations de retraite sont établies en fonction des années de service et du salaire moyen des cinq dernières années des employés.

Le tableau suivant présente la situation financière du principal régime de retraite de la Banque. Les actifs et obligations découlant du régime de retraite sont établis en date du 31 juillet.

(en millions de dollars)	2003	2002	2001
<b>Variation des obligations au titre des prestations projetées</b>			
Obligations au titre des prestations projetées en début de période	<b>1 271 \$</b>	1 257 \$	1 144 \$
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	<b>31</b>	26	19
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	<b>90</b>	86	82
Cotisations des participants	<b>25</b>	19	17
Prestations versées	<b>(92)</b>	(88)	(82)
(Gains actuariels) pertes actuarielles	<b>7</b>	9	2
Variation des hypothèses actuarielles	<b>86</b>	(42)	76
Modifications au régime	<b>–</b>	5	4
Divers	<b>–</b>	(1)	(5)
Obligations au titre des prestations projetées en fin de période	<b>1 418</b>	1 271	1 257
<b>Variation des actifs du régime</b>			
Actifs du régime à la juste valeur en début de période	<b>1 164</b>	1 191	1 263
Revenu réel des actifs du régime	<b>55</b>	55	49
Gain (perte) à la cession de placements	<b>80</b>	(23)	67
Cotisations des participants	<b>25</b>	19	17
Cotisations de l'employeur	<b>291</b>	76	–
Augmentation (diminution) des gains non matérialisés sur les placements	<b>(11)</b>	(57)	(114)
Prestations versées	<b>(92)</b>	(88)	(82)
Frais généraux et administratifs	<b>(9)</b>	(8)	(7)
Divers	<b>4</b>	(1)	(2)
Actifs du régime à la juste valeur en fin de période	<b>1 507</b>	1 164	1 191
<b>Excédent (déficit) des actifs du régime sur les obligations au titre des prestations projetées</b>	<b>89</b>	(107)	(66)
(Gain net) perte nette non constaté(e) lié(e) aux résultats passés, différent(e) des hypothèses, et incidence des variations des hypothèses	<b>299</b>	253	178
Coûts au titre des services passés non constatés	<b>7</b>	8	4
Cotisations de l'employeur au quatrième trimestre	<b>13</b>	152	40
<b>Charge de retraite payée d'avance</b>	<b>408 \$</b>	306 \$	156 \$
<b>Charge annuelle</b>			
La charge de retraite nette comprend les éléments suivants :			
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	<b>31 \$</b>	26 \$	19 \$
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	<b>90</b>	86	82
Rendement prévu des actifs du régime	<b>(85)</b>	(81)	(98)
Amortissement des (gains actuariels nets) pertes actuarielles nettes	<b>13</b>	6	–
Amortissement des coûts au titre des services passés	<b>1</b>	1	–
<b>Charge de retraite</b>	<b>50 \$</b>	38 \$	3 \$
<b>Hypothèses actuarielles en fin de période</b>			
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	<b>6,50 %</b>	7,00 %	6,75 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	<b>3,50</b>	3,50	3,50
Taux de rendement moyen pondéré prévu à long terme des actifs du régime <sup>1</sup>	<b>6,75</b>	6,75	6,75

<sup>1</sup> Déduction faite des frais et des charges.

En 2003, les actifs nets du principal régime de retraite de la Banque comportaient des placements dans la Banque et ses sociétés affiliées ayant une valeur marchande de 65 millions de dollars (118 millions de dollars en 2002; 134 millions de dollars en 2001).

L'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de un point de pourcentage de la moyenne pondérée du taux de rendement à long terme prévu des actifs du régime sur la charge de retraite de 2003 pourrait se traduire par une diminution ou une augmentation de 13 millions de dollars, respectivement.

### Autres régimes de retraite

Par suite de l'acquisition de CT, la Banque est le promoteur d'un deuxième régime de retraite comprenant un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Le financement des deux volets du régime est assuré par les cotisations de la Banque et des participants au régime. Le volet à prestations déterminées du régime a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987. Les employés de CT qui ont adhéré au régime le 1<sup>er</sup> juin 1987 ou après cette date n'étaient admissibles qu'au volet à cotisations déterminées. Depuis août 2002, le volet à cotisations déterminées du régime n'est plus offert, et les employés participants et les employés admissibles à ce régime peuvent maintenant adhérer au principal régime de retraite à prestations déterminées de la Banque et y verser leurs nouvelles cotisations.

Pour 2003, les résultats du volet à prestations déterminées du régime de CT ont été comme suit : les obligations au titre des prestations projetées se sont élevées à 307 millions de dollars (289 millions de dollars en 2002; 272 millions de dollars en 2001), et les actifs du régime ont atteint une juste valeur de 309 millions de

dollars (271 millions de dollars en 2002 et en 2001) et la charge de retraite payée d'avance s'est élevée à 54 millions de dollars (17 millions de dollars en 2002; 14 millions de dollars en 2001). La charge de retraite de 2003 a été de 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2002; 0,7 million de dollars en 2001).

La charge de retraite de 2003 pour le volet à cotisations déterminées a été de 0,5 million de dollars (10 millions de dollars en 2002; 14 millions de dollars en 2001).

En ce qui a trait à l'autre régime de retraite principal de la Banque, régime de retraite à capitalisation partielle offert aux employés admissibles, les obligations au titre des prestations projetées s'établissaient à 211 millions de dollars (182 millions de dollars en 2002; 137 millions de dollars en 2001), la juste valeur du régime atteignait 11 millions de dollars (20 millions de dollars en 2002; 23 millions de dollars en 2001) et le passif au titre des prestations constituées s'élevait à 137 millions de dollars (119 millions de dollars en 2002; 107 millions de dollars en 2001). La charge de retraite de 2003 a été de 20 millions de dollars (13 millions de dollars en 2002; 10 millions de dollars en 2001).

Les autres régimes gérés par la Banque et certaines de ses filiales n'ont pas une incidence importante aux fins de la présentation de l'information financière.

### Régimes d'avantages autres que les prestations de retraite

Outre ses régimes de retraite, la Banque offre certaines prestations d'assurance-maladie, d'assurance-vie et d'assurance dentaire aux employés à la retraite. Le tableau suivant présente la situation financière des régimes d'avantages autres que les prestations de retraite de la Banque.

(en millions de dollars)	2003	2002	2001
<b>Variation des obligations au titre des prestations projetées</b>			
Obligations au titre des prestations projetées en début de période	<b>220 \$</b>	213 \$	183 \$
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	<b>8</b>	8	7
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	<b>16</b>	15	13
Prestations versées	<b>(5)</b>	(4)	(7)
Variation des hypothèses actuarielles	<b>20</b>	(9)	20
(Gains actuariels) pertes actuarielles	<b>9</b>	(3)	–
Divers	<b>–</b>	–	(3)
Obligations au titre des prestations projetées en fin de période	<b>268</b>	220	213
(Gain net) perte nette non constaté(e) lié(e) aux résultats passés, différent(e) des hypothèses, et incidence des variations des hypothèses	<b>34</b>	5	17
Cotisations de l'employeur au quatrième trimestre	<b>1</b>	–	–
<b>Passif au titre des prestations constituées</b>	<b>233 \$</b>	215 \$	196 \$
<b>Charge annuelle</b>			
La charge nette des avantages autres que les prestations de retraite comprend les éléments suivants :			
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	<b>8 \$</b>	8 \$	7 \$
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	<b>16</b>	15	13
<b>Charge nette des avantages autres que les prestations de retraite</b>	<b>24 \$</b>	23 \$	20 \$
<b>Hypothèses actuarielles en fin de période</b>			
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	<b>6,75 %</b>	7,00 %	6,75 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	<b>3,50</b>	3,50	3,50

Le taux d'augmentation présumé du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations couvert par les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite s'élève à 6,25 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 4,5 % sur une période de sept ans et son maintien à ce niveau par la suite. Pour 2003, l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de un point

de pourcentage du taux d'augmentation présumé de la tendance du coût des soins de santé sur le coût des avantages correspond respectivement à une hausse de 4 millions de dollars et à une baisse de 3 millions de dollars et, sur les obligations au titre des prestations accumulées, respectivement à une hausse de 36 millions de dollars et à une baisse de 29 millions de dollars.

NOTE	15	<b>Provision pour (économie d') impôts sur les bénéfices</b>
------	----	--

(en millions de dollars)	2003	2002	2001
<b>Provision pour impôts sur les bénéfices – état consolidé des résultats<sup>1</sup></b>			
Impôts sur les bénéfices exigibles	<b>392 \$</b>	571 \$	931 \$
Impôts sur les bénéfices futurs	<b>(70)</b>	(1 016)	(1 137)
	<b>322</b>	(445)	(206)
<b>Provision pour impôts sur les bénéfices – état consolidé des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires</b>			
Impôts sur les bénéfices exigibles	<b>481</b>	46	(217)
Impôts sur les bénéfices futurs	<b>(4)</b>	(1)	(74)
	<b>477</b>	45	(291)
<b>Total de la provision pour (économie d') impôts sur les bénéfices</b>	<b>799 \$</b>	(400) \$	(497) \$
<b>Impôts sur les bénéfices exigibles</b>			
Fédéral	<b>582 \$</b>	405 \$	370 \$
Provincial	<b>229</b>	160	140
Étranger	<b>62</b>	52	204
	<b>873</b>	617	714
<b>Impôts sur les bénéfices futurs<sup>2</sup></b>			
Fédéral	<b>(56)</b>	(591)	(785)
Provincial	<b>(16)</b>	(184)	(343)
Étranger	<b>(2)</b>	(242)	(83)
	<b>(74)</b>	(1 017)	(1 211)
	<b>799 \$</b>	(400) \$	(497) \$

<sup>1</sup> Comprend l'incidence fiscale de l'amortissement de l'écart d'acquisition de 9 millions de dollars pour 2001.

<sup>2</sup> Comprennent une économie fiscale future nette de 3 millions de dollars (22 millions de dollars en 2002; 215 millions de dollars en 2001) relative à des réductions de taux d'imposition fédéral et provinciaux.

La provision pour (économie d') impôts sur les bénéfices qui figure à l'état consolidé des résultats est différente de celle qui est obtenue par l'application des taux d'impôt prévus par la loi au revenu (à la perte)

avant provision pour (économie d') impôts sur les bénéfices en raison des facteurs suivants :

(en millions de dollars)	2003			2002		2001
Taux d'impôt sur les bénéfices canadien prévu par la loi	<b>542 \$</b>	<b>36,4 %</b>	(172) \$	38,4 %	520 \$	41,1 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :						
Amortissement et dépréciation de l'écart d'acquisition	<b>114</b>	<b>7,7</b>	–	–	55	4,4
Dividendes	<b>(179)</b>	<b>(12,0)</b>	(175)	39,1	(155)	(12,3)
Écarts de taux liés aux établissements internationaux	<b>(146)</b>	<b>(9,8)</b>	(84)	18,8	(240)	(19,0)
Réductions des taux d'imposition fédéral et provinciaux futurs	<b>(3)</b>	<b>(0,2)</b>	(21)	4,7	(215)	(17,0)
Impôt fédéral des grandes sociétés	<b>13</b>	<b>0,9</b>	16	(3,6)	18	1,4
Gains à la vente de placements immobiliers	<b>–</b>	<b>–</b>	(1)	0,2	(115)	(9,1)
Divers – net	<b>(19)</b>	<b>(1,4)</b>	(8)	1,7	(74)	(5,8)
Provision pour (économie d') impôts sur les bénéfices et taux d'impôt sur les bénéfices réel	<b>322 \$</b>	<b>21,6 %</b>	(445) \$	99,3 %	(206) \$	(16,3) %

L'actif d'impôts futurs net présenté dans les autres actifs comprend ce qui suit :

(en millions de dollars)	2003	2002
<b>Actifs d'impôts futurs</b>		
Provision globale pour pertes sur créances	<b>653 \$</b>	1 047 \$
Locaux, matériel et mobilier	<b>248</b>	205
Revenu reporté	<b>22</b>	67
Valeurs mobilières	<b>185</b>	111
Écart d'acquisition	<b>117</b>	–
Avantages sociaux	<b>149</b>	113
Divers	<b>98</b>	70
Total des actifs d'impôts futurs	<b>1 472</b>	1 613
Provision pour moins-value	<b>(41)</b>	(15)
Actifs d'impôts futurs	<b>1 431</b>	1 598
<b>Passifs d'impôts futurs</b>		
Actifs incorporels	<b>(840)</b>	(1 122)
Avantages sociaux	<b>(122)</b>	(100)
Divers	<b>(83)</b>	(64)
Passifs d'impôts futurs	<b>(1 045)</b>	(1 286)
Actif d'impôts futurs net	<b>386 \$</b>	312 \$

Les bénéfices de certaines filiales internationales seraient imposables uniquement en cas de rapatriement au Canada. La Banque n'a pas constaté de passifs d'impôts futurs pour ces bénéfices non répartis étant donné qu'elle ne prévoit pas les rapatrier à l'heure actuelle.

Si tous les bénéfices non répartis des filiales internationales étaient rapatriés, les impôts estimatifs à payer atteindraient 206 millions de dollars au 31 octobre 2003 (235 millions de dollars en 2002).

## NOTE 16 Juste valeur des instruments financiers

(en millions de dollars)	2003		2002	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
<b>Bilan consolidé</b>				
<b>Actif</b>				
Valeurs mobilières	<b>79 665 \$</b>	<b>80 226 \$</b>	82 197 \$	82 768 \$
Prêts	<b>118 058</b>	<b>118 658</b>	122 627	123 591
<b>Passif</b>				
Dépôts	<b>182 880</b>	<b>183 397</b>	189 190	189 860
Effets subordonnés et débiteures	<b>5 887</b>	<b>6 246</b>	4 343	4 662

La juste valeur est déterminée selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

Dans le cas des actifs et passifs qui sont à court terme ou qui sont assortis de caractéristiques de taux variable, la juste valeur est considérée comme étant égale à la valeur comptable. Ces éléments ne figurent pas ci-dessus.

Pour obtenir de l'information détaillée sur la juste valeur estimative des instruments financiers dérivés, se reporter à la note 18.

La juste valeur estimative des valeurs mobilières est établie comme la valeur estimative du marché présentée à la note 2.

La juste valeur estimative des prêts reflète les variations de l'ensemble des taux d'intérêt qui se sont produites depuis que les prêts ont

été montés ainsi que les changements à l'égard de la solvabilité des emprunteurs. En ce qui a trait aux prêts à taux fixe, la juste valeur estimative est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt du marché pour les prêts ayant des risques de crédit similaires.

La juste valeur estimative des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt actuellement en vigueur pour les dépôts assortis de conditions similaires.

La juste valeur estimative des effets subordonnés et des débiteures est calculée en fonction des cours du marché.

## NOTE 17 Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt par la Banque est décrite à la rubrique Gestion des risques du Rapport de gestion contenue dans le rapport annuel. Le chapitre 3860 du Manuel de l'Institut Canadien des

Comptables Agréés, *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation*, exige la présentation du risque de taux d'intérêt dans le format prescrit suivant :

Risque de taux d'intérêt<sup>1</sup>

(en milliards de dollars)								
	Taux flottant	Moins de 3 mois	3 mois à un an	Total – moins de un an	Un an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Total
<b>2003</b>								
<b>Actif</b>								
Liquidités	0,4 \$	7,1 \$	– \$	7,5 \$	– \$	– \$	0,2 \$	7,7 \$
<i>Rendement réel</i>		1,2 %	2,1 %					
Valeurs mobilières achetées en vertu de prises en pension	3,1 \$	11,6 \$	2,4 \$	17,1 \$	– \$	– \$	0,4 \$	17,5 \$
<i>Rendement réel</i>		2,3 %	2,4 %					
Valeurs du compte de placement	0,3 \$	5,8 \$	5,7 \$	11,8 \$	11,8 \$	0,8 \$	0,4 \$	24,8 \$
<i>Rendement réel</i>		2,3 %	3,5 %		3,8 %	8,0 %		
Valeurs du compte de négociation	54,9 \$	– \$	– \$	54,9 \$	– \$	– \$	– \$	54,9 \$
Prêts	42,7 \$	17,6 \$	15,2 \$	75,5 \$	39,0 \$	3,0 \$	0,5 \$	118,0 \$
<i>Rendement réel</i>		4,1 %	5,2 %		5,6 %	5,5 %		
Divers	35,1 \$	– \$	– \$	35,1 \$	– \$	– \$	15,5 \$	50,6 \$
<b>Total de l'actif</b>	<b>136,5 \$</b>	<b>42,1 \$</b>	<b>23,3 \$</b>	<b>201,9 \$</b>	<b>50,8 \$</b>	<b>3,8 \$</b>	<b>17,0 \$</b>	<b>273,5 \$</b>
<b>Passif et avoir des actionnaires</b>								
Dépôts	47,1 \$	57,3 \$	23,6 \$	128,0 \$	29,3 \$	1,1 \$	24,5 \$	182,9 \$
<i>Rendement réel</i>		1,4 %	2,7 %		3,7 %	4,4 %		
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	15,3 \$	– \$	– \$	15,3 \$	– \$	– \$	– \$	15,3 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	– \$	5,8 \$	1,3 \$	7,1 \$	0,1 \$	– \$	0,7 \$	7,9 \$
<i>Rendement réel</i>		2,4 %	2,8 %		1,2 %			
Effets subordonnés et débetures	– \$	0,2 \$	– \$	0,2 \$	4,0 \$	1,7 \$	– \$	5,9 \$
<i>Rendement réel</i>		7,9 %			5,7 %	6,7 %		
Divers	34,6 \$	– \$	– \$	34,6 \$	– \$	1,3 \$	12,5 \$	48,4 \$
Avoir des actionnaires	– \$	– \$	0,2 \$	0,2 \$	0,8 \$	0,6 \$	11,5 \$	13,1 \$
<b>Total du passif et de l'avoir des actionnaires</b>	<b>97,0 \$</b>	<b>63,3 \$</b>	<b>25,1 \$</b>	<b>185,4 \$</b>	<b>34,2 \$</b>	<b>4,7 \$</b>	<b>49,2 \$</b>	<b>273,5 \$</b>
<b>Position au bilan</b>	<b>39,5 \$</b>	<b>(21,2) \$</b>	<b>(1,8) \$</b>	<b>16,5 \$</b>	<b>16,6 \$</b>	<b>(0,9) \$</b>	<b>(32,2) \$</b>	<b>– \$</b>
Total des montants à payer sur les instruments <sup>2</sup>	– \$	(104,6) \$	(15,4) \$	(120,0) \$	(33,8) \$	(1,9) \$	– \$	(155,7) \$
<i>Rendement réel</i>		2,4 %	4,3 %		4,8 %	4,4 %		
Total des montants à recevoir sur les instruments <sup>2</sup>	– \$	91,5 \$	21,8 \$	113,3 \$	39,3 \$	3,1 \$	– \$	155,7 \$
<i>Rendement réel</i>		2,0 %	3,2 %		4,3 %	5,9 %		
<b>Position hors bilan</b>	<b>– \$</b>	<b>(13,1) \$</b>	<b>6,4 \$</b>	<b>(6,7) \$</b>	<b>5,5 \$</b>	<b>1,2 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Position nette</b>	<b>39,5 \$</b>	<b>(34,3) \$</b>	<b>4,6 \$</b>	<b>9,8 \$</b>	<b>22,1 \$</b>	<b>0,3 \$</b>	<b>(32,2) \$</b>	<b>– \$</b>

<sup>1</sup> Le tableau ci-dessus présente la date d'échéance ou la date de modification des taux, selon la plus rapprochée, des instruments sensibles aux taux d'intérêt. La date contractuelle de modification des taux peut être rajustée conformément aux estimations de la direction à l'égard des remboursements anticipés qui n'ont pas de lien avec les variations des taux d'intérêt. Les opérations hors bilan comprennent uniquement les opérations qui ont

été conclues à titre de couverture des éléments non compris dans le compte de négociation. Certains actifs et passifs sont présentés comme non sensibles aux taux bien que le profil présumé pour la gestion réelle puisse être différent. Les valeurs du compte de négociation sont présentées dans la catégorie à taux flottant.

<sup>2</sup> Montants nominaux de référence.

**Risque de taux d'intérêt par monnaie**

(en milliards de dollars)								
	Taux flottant	Moins de 3 mois	3 mois à un an	Total – moins de un an	Un an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Total
<b>2003</b>								
Monnaie canadienne – position au bilan	14,7 \$	6,8 \$	1,1 \$	22,6 \$	12,8 \$	(1,3) \$	(34,3) \$	(0,2) \$
Monnaie étrangère – position au bilan	24,8	(28,0)	(2,9)	(6,1)	3,8	0,4	2,1	0,2
<b>Position au bilan</b>	<b>39,5</b>	<b>(21,2)</b>	<b>(1,8)</b>	<b>16,5</b>	<b>16,6</b>	<b>(0,9)</b>	<b>(32,2)</b>	<b>-</b>
Monnaie canadienne – position hors bilan	-	(23,7)	1,2	(22,5)	7,9	1,3	-	(13,3)
Monnaie étrangère – position hors bilan	-	10,6	5,2	15,8	(2,4)	(0,1)	-	13,3
<b>Position hors bilan</b>	<b>-</b>	<b>(13,1)</b>	<b>6,4</b>	<b>(6,7)</b>	<b>5,5</b>	<b>1,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Position nette</b>	<b>39,5 \$</b>	<b>(34,3) \$</b>	<b>4,6 \$</b>	<b>9,8 \$</b>	<b>22,1 \$</b>	<b>0,3 \$</b>	<b>(32,2) \$</b>	<b>- \$</b>

**Risque de taux d'intérêt**

(en milliards de dollars)								
	Taux flottant	Moins de 3 mois	3 mois à un an	Total – moins de un an	Un an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Total
<b>2002</b>								
Total de l'actif	131,4 \$	41,2 \$	26,2 \$	198,8 \$	48,3 \$	5,1 \$	25,8 \$	278,0 \$
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	97,8	62,9	39,8	200,5	32,7	3,7	41,1	278,0
Position au bilan	33,6	(21,7)	(13,6)	(1,7)	15,6	1,4	(15,3)	-
Position hors bilan	-	(15,8)	9,5	(6,3)	6,2	0,1	-	-
Position nette	33,6 \$	(37,5) \$	(4,1) \$	(8,0) \$	21,8 \$	1,5 \$	(15,3) \$	- \$

NOTE

18

**Instruments financiers dérivés**

La Banque conclut des instruments financiers dérivés, comme décrit ci-après, à des fins de négociation et de gestion des risques.

Les swaps de taux d'intérêt comportent l'échange d'obligations de paiements d'intérêts à taux fixe et flottant selon un montant nominal de référence déterminé. Les swaps de devises comprennent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe dans diverses monnaies étrangères. Les swaps de taux d'intérêt et de devises comportent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe et flottant dans deux monnaies différentes.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats garantissant un taux d'intérêt devant être payé ou reçu à l'égard d'un montant nominal de référence pour une période préétablie commençant à une date future donnée.

Les contrats de change à terme sont des engagements d'acheter ou de vendre des monnaies étrangères qui seront livrées à une date future donnée et à un cours stipulé d'avance.

Les contrats à terme normalisés sont des engagements d'acheter ou de livrer des marchandises ou des instruments financiers à une date future donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants normalisés sur des marchés organisés et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix stipulé d'avance. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

La Banque négocie également des dérivés d'actions, de marchandises et de crédit sur les marchés boursiers et hors bourse.

Les montants nominaux de référence, sur lesquels les paiements sont fondés, ne reflètent pas le risque de crédit afférent aux instruments financiers dérivés.

**Instruments financiers dérivés négociés hors bourse et en bourse**

(en milliards de dollars)						
Montant nominal de référence	Activités de négociation				2003 Total	2002 Total
	Hors bourse	En bourse	Total	Autres activités		
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme normalisés	– \$	195,1 \$	195,1 \$	– \$	195,1 \$	186,9 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	173,4	–	173,4	44,4	217,8	227,6
Swaps	667,7	–	667,7	159,3	827,0	833,0
Options vendues	61,8	–	61,8	–	61,8	46,4
Options achetées	70,6	–	70,6	19,3	89,9	54,3
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	317,5	–	317,5	31,6	349,1	513,3
Swaps	11,0	–	11,0	–	11,0	10,3
Swaps de taux d'intérêt et de devises	89,9	–	89,9	15,2	105,1	106,9
Options vendues	44,6	–	44,6	–	44,6	29,3
Options achetées	41,4	–	41,4	–	41,4	22,7
Autres contrats <sup>1</sup>	102,8	9,6	112,4	8,1	120,5	133,6
<b>Total</b>	<b>1 580,7 \$</b>	<b>204,7 \$</b>	<b>1 785,4 \$</b>	<b>277,9 \$</b>	<b>2 063,3 \$</b>	<b>2 164,3 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent les dérivés d'actions, de marchandises et de crédit.

**Instruments financiers dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance**

(en milliards de dollars)						
Montant nominal de référence	Durée jusqu'à l'échéance				2003 Total	2002 Total
	Moins de un an	Un an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme normalisés	148,5 \$	46,6 \$	– \$	– \$	195,1 \$	186,9 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	183,4	34,4	–	–	217,8	227,6
Swaps	328,6	175,5	129,1	193,8	827,0	833,0
Options vendues	30,0	19,2	5,0	7,6	61,8	46,4
Options achetées	48,0	25,3	8,2	8,4	89,9	54,3
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	320,5	27,7	0,9	–	349,1	513,3
Swaps	2,3	1,3	2,2	5,2	11,0	10,3
Swaps de taux d'intérêt et de devises	27,3	25,9	17,2	34,7	105,1	106,9
Options vendues	43,2	1,3	0,1	–	44,6	29,3
Options achetées	39,5	1,3	0,3	0,3	41,4	22,7
Autres contrats <sup>1</sup>	38,2	35,8	29,1	17,4	120,5	133,6
<b>Total</b>	<b>1 209,5 \$</b>	<b>394,3 \$</b>	<b>192,1 \$</b>	<b>267,4 \$</b>	<b>2 063,3 \$</b>	<b>2 164,3 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent les dérivés d'actions, de marchandises et de crédit.

La Banque est exposée à un risque de marché en raison de l'instabilité des cours sur le marché des dérivés et le marché au comptant découlant des fluctuations des taux d'intérêt et de change, des cours des actions et des écarts de crédit. Ce risque est géré par des cadres supérieurs qui sont responsables des activités de négociation de la Banque et est contrôlé de façon distincte par le Groupe de la gestion des risques de la Banque.

La juste valeur estimative des instruments financiers dérivés négociés en bourse est déterminée d'après les cours du marché, plus ou moins les règlements de marge quotidiens. Ainsi, ces instruments ont une

juste valeur minimale, car ils sont réellement réglés sur une base quotidienne. La juste valeur estimative des instruments financiers dérivés négociés hors bourse est calculée à l'aide des modèles d'évaluation qui comprennent les cours et les prix du marché en vigueur sur les instruments sous-jacents ayant des échéances et des caractéristiques similaires. La juste valeur des instruments financiers dérivés hors bourse reflète également l'incidence des rajustements de valeur qui constatent la nécessité de couvrir les risques de marché, d'illiquidité, de modèle et de crédit ainsi que le coût en capital et les frais administratifs sur la durée du contrat.

**Juste valeur des instruments financiers dérivés**

(en millions de dollars)	2003				2002	
	Juste valeur moyenne <sup>1</sup> de l'exercice		Juste valeur en fin d'exercice		Juste valeur en fin d'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
<b>Instruments financiers dérivés détenus ou émis à des fins de négociation :</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	83 \$	115 \$	47 \$	55 \$	161 \$	166 \$
Swaps	15 108	15 136	13 581	13 581	13 297	13 294
Options vendues	–	1 049	–	1 084	–	1 008
Options achetées	919	–	859	–	912	–
<b>Total des contrats de taux d'intérêt</b>	<b>16 110</b>	<b>16 300</b>	<b>14 487</b>	<b>14 720</b>	14 370	14 468
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	6 364	5 884	6 217	4 759	5 124	4 360
Swaps	528	405	928	281	416	501
Swaps de taux d'intérêt et de devises	2 796	3 759	3 571	4 318	2 327	3 051
Options vendues	–	275	–	487	–	122
Options achetées	273	–	407	–	159	–
<b>Total des contrats de change</b>	<b>9 961</b>	<b>10 323</b>	<b>11 123</b>	<b>9 845</b>	8 026	8 034
Autres contrats <sup>2</sup>	2 973	3 185	2 841	3 435	3 343	3 452
<b>Juste valeur – à des fins de négociation</b>	<b>29 044 \$</b>	<b>29 808 \$</b>	<b>28 451 \$</b>	<b>28 000 \$</b>	25 739 \$	25 954 \$
<b>Instruments financiers dérivés détenus ou émis à des fins autres que de négociation :</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt			4 \$	9 \$	27 \$	25 \$
Swaps			821	862	1 311	1 548
Options vendues			–	6	–	–
Options achetées			74	–	95	–
<b>Total des contrats de taux d'intérêt</b>			<b>899</b>	<b>877</b>	1 433	1 573
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré			1 444	2 090	785	1 110
Swaps de taux d'intérêt et de devises			771	760	286	197
<b>Total des contrats de change</b>			<b>2 215</b>	<b>2 850</b>	1 071	1 307
Autres contrats <sup>2</sup>			29	21	97	27
<b>Juste valeur – à des fins autres que de négociation</b>			<b>3 143</b>	<b>3 748</b>	2 601	2 907
<b>Total de la juste valeur</b>			<b>31 594 \$</b>	<b>31 748 \$</b>	28 340 \$	28 861 \$

<sup>1</sup> La juste valeur moyenne des instruments financiers dérivés liés à des activités de négociation pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002 s'est élevée à 21 584 millions de dollars (positive) et à 21 478 millions de dollars (négative). Les moyennes sont calculées tous les mois.

<sup>2</sup> Comprennent les dérivés d'actions, de marchandises et de crédit.

Le risque de crédit sur les instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière qu'assume la Banque si une contrepartie n'honore pas ses engagements envers elle. La section du crédit de trésorerie est responsable de l'application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit sur les dérivés et du respect de celles-ci.

Dans le tableau suivant, le coût de remplacement actuel, qui correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers

dérivés en cours, représente le risque de crédit maximal de la Banque sur les dérivés. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement actuel et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada au montant nominal de référence des instruments. Le montant pondéré en fonction des risques est déterminé par l'application des mesures standard du risque de crédit de contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

**Risque de crédit sur les instruments financiers dérivés en fin d'exercice**

(en millions de dollars)	2003			2002		
	Coût de remplacement actuel <sup>1</sup>	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement actuel <sup>1</sup>	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	51 \$	223 \$	45 \$	188 \$	273 \$	58 \$
Swaps	14 402	18 719	4 810	14 608	18 120	4 501
Options achetées	878	1 171	282	925	1 089	294
Total des contrats de taux d'intérêt	15 331	20 113	5 137	15 721	19 482	4 853
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	7 366	11 437	2 579	5 826	11 030	2 671
Swaps	928	1 520	465	416	1 015	294
Swaps de taux d'intérêt et de devises	4 342	9 369	2 131	2 613	7 482	1 754
Options achetées	247	748	171	66	324	81
Total des contrats de change	12 883	23 074	5 346	8 921	19 851	4 800
Autres contrats <sup>2</sup>	1 487	10 218	2 756	2 163	11 567	3 129
<b>Total des instruments financiers dérivés</b>	<b>29 701 \$</b>	<b>53 405 \$</b>	<b>13 239 \$</b>	<b>26 805 \$</b>	<b>50 900 \$</b>	<b>12 782 \$</b>
Moins l'incidence des accords généraux de compensation et des garanties	20 149	28 824	7 252	18 176	26 974	6 523
	<b>9 552 \$</b>	<b>24 581 \$</b>	<b>5 987 \$</b>	<b>8 629 \$</b>	<b>23 926 \$</b>	<b>6 259 \$</b>

<sup>1</sup> Les instruments négociés en bourse et les contrats de change à terme venant à échéance dans les 14 jours sont exclus selon les lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Le total de la juste valeur positive des contrats exclus s'élevait à 1 893 millions de dollars au 31 octobre 2003 (1 535 millions de dollars en 2002).

<sup>2</sup> Comprennent les dérivés d'actions, de marchandises et de crédit.

NOTE 19

**Passif éventuel, engagements et garanties**

a) Dans le cours normal des affaires, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel qui ne figurent pas au bilan. Le principal objectif de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à fournir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues sont habituellement les mêmes que sur les prêts consentis par la Banque.

Les garanties financières à première demande et les garanties de bonne fin à première demande constituent l'assurance irrévocable que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait respecter ses obligations envers un tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garanties additionnelles que les prêts consentis aux clients.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de modalités et conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, ceux-ci étant garantis par les biens qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent les parties non utilisées des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Les instruments de crédit indiqués ci-dessous représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

**Instruments de crédit**

(en millions de dollars)	2003	2002
Garanties financières à première demande et garanties de bonne fin à première demande	6 275 \$	8 767 \$
Lettres de crédit documentaires et commerciales	754	1 497
Engagements de crédit		
Durée originale de un an ou moins	32 357	45 472
Durée originale de plus de un an	16 346	22 097
	<b>55 732 \$</b>	<b>77 833 \$</b>

b) Au cours de l'exercice, la Banque a conclu une entente avec une partie externe en vertu de laquelle cette partie fournira des services de soutien informatique et de réseau pendant sept ans pour un coût total prévu de 720 millions de dollars.

Les frais de location nets relatifs aux locaux et au matériel et mobilier imputés au revenu net de l'exercice terminé le 31 octobre 2003 ont été de 552 millions de dollars (507 millions de dollars en 2002).

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux et le matériel et mobilier. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-exploitation pour les locaux et le matériel et mobilier, dans les cas où le loyer annuel est supérieur à 100 000 \$, s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	
2004	314 \$
2005	269
2006	223
2007	179
2008	150
2009 et par la suite	505
	<b>1 640 \$</b>

c) La Banque et ses filiales sont parties à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal des affaires, dont bon nombre sont liées à des prêts. Selon la direction, le jugement final relativement à ces poursuites, sur une base individuelle ou dans l'ensemble, n'aura qu'une incidence négligeable sur la situation financière de la Banque.

d) Dans le cours normal des affaires, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en gage à l'égard de passifs. Au 31 octobre 2003, des valeurs mobilières et d'autres actifs d'une valeur comptable de 20 milliards de dollars (23 milliards de dollars en 2002) avaient été donnés en gage relativement à des valeurs mobilières vendues à découvert ou en vertu de conventions de rachat. En outre, au 31 octobre 2003, des actifs d'une valeur comptable de 3 milliards de dollars (2 milliards de dollars en 2002) avaient été déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et auprès de dépositaires ou d'avoir accès aux installations des banques centrales de territoires étrangers ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

e) Dans le cours normal des affaires, la Banque consent des prêts de valeurs mobilières de clients impayées, ou de ses propres valeurs mobilières, à des emprunteurs à condition que ces prêts soient entièrement garantis. Les valeurs mobilières faisant l'objet de prêts au 31 octobre 2003 s'élevaient à 4 milliards de dollars (4 milliards de dollars en 2002).

f) En date du 1<sup>er</sup> février 2003, la Banque a adopté de façon prospective la nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité relative aux informations à fournir sur les garanties. Une garantie s'entend d'un contrat qui peut obliger éventuellement la Banque à faire des paiements à une partie i) en raison de changements dans un sous-jacent, représentant un taux d'intérêt, un taux de change, le prix d'une valeur mobilière ou d'une marchandise, un indice de prix ou une autre variable, qui est lié à un actif, à un passif ou à un titre de capitaux propres du bénéficiaire de la garantie; ii) en raison de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou iii) en raison du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance.

Les garanties importantes que la Banque a fournies à d'autres parties comprennent les suivantes :

### Garanties financières à première demande et garanties de bonne fin à première demande

Les garanties financières à première demande et les garanties de bonne fin à première demande représentent des engagements irrévocables de la Banque d'effectuer des paiements dans le cas où un client manquerait à ses obligations envers d'autres parties et elles comportent les mêmes risques de crédit, recours et exigences quant aux sûretés que les prêts consentis aux clients. En général, la durée de ces lettres de crédit ne dépasse pas quatre ans.

### Actifs vendus avec recours

Relativement à la vente de certains actifs, la Banque fait habituellement des déclarations sur les actifs sous-jacents à l'égard desquels elle peut avoir une obligation de racheter les actifs ou d'indemniser l'acheteur de toute perte. La durée de ces garanties ne dépasse pas quatre ans.

(en millions de dollars)

Garanties financières à première demande et garanties de bonne fin à première demande	6 275 \$
Actifs vendus sans recours	1 887
Améliorations des termes de crédit	130
	<b>8 292 \$</b>

NOTE

20

### Concentration du risque de crédit

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région géographique ou ont des

### Améliorations des termes de crédit

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans le cas où les améliorations des termes de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisantes. La durée de ces facilités de crédit est de 10 à 17 ans.

### Options de vente position vendeur

Les options de vente position vendeur sont des contrats en vertu desquels la Banque concède à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation, de vendre/acheter, à une date déterminée ou avant, une part précise d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'option est conclue et qui peut être réglé en nature ou en espèces.

Les options de vente position vendeur peuvent être utilisées par la contrepartie pour couvrir le risque de change, le risque lié aux actions, le risque de crédit, le risque sur marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Banque ne cherche pas à déterminer, aux fins comptables, si les clients concluent ces contrats d'instrument dérivé à des fins de négociation ou de couverture et n'a pas déterminé si le bénéficiaire de la garantie possède l'actif ou le passif rattaché à un sous-jacent. Par conséquent, la Banque ne peut déterminer quels contrats constituent des «garanties» suivant la définition qui en est donnée dans la note d'orientation concernant la comptabilité. La Banque emploie un cadre de risque pour définir les tolérances aux risques et elle établit des limites visant à assurer que les pertes ne dépassent pas les limites prédéfinies acceptables. En raison de la nature de ces contrats, la Banque ne peut faire d'estimations raisonnables du montant maximal à verser éventuellement à des contreparties. Au 31 octobre 2003, le montant notionnel total en cours des options de vente position vendeurs était de 114 milliards de dollars.

### Ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs et les dirigeants contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des demandes en litige. Étant donné la nature des ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Le tableau ci-après contient un résumé, au 31 octobre 2003, du montant maximal des paiements futurs qui pourraient devoir être versés en vertu des accords de garantie, compte non tenu des recouvrements possibles par des dispositions de recours ou des sûretés détenues ou données en garantie.

caractéristiques économiques comparables. Leur aptitude à respecter des obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution des conditions économiques, politiques ou autres.

**Actif au bilan**

Aux 30 septembre, le pourcentage de l'encours total des prêts en

fonction de la situation géographique des emprunteurs s'établissait comme suit :

	2003	2002
Canada <sup>1</sup>	90 %	83 %
États-Unis	7	12
Autres pays	3	5

<sup>1</sup> La plus grande concentration de prêts au Canada se trouve en Ontario, à 55 % (53 % en 2002).

Aucun secteur d'activité n'a représenté plus de 5 % du total des prêts et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

**Instruments financiers hors bilan****a) Instruments de crédit**

Au 31 octobre 2003, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel évalués à 55 732 millions de dollars (77 833 millions de dollars en 2002), y compris des engagements de crédit totalisant

48 703 millions de dollars (67 569 millions de dollars en 2002) dont le risque de crédit se répartissait comme suit aux 31 octobre :

	2003	2002
Canada	61 %	51 %
États-Unis	30	39
Royaume-Uni	6	5
Autres pays	3	5

En ce qui concerne les engagements de crédit, les secteurs d'activité dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit aux 31 octobre :

	2003	2002
Institutions financières	44 %	39 %
Gouvernement	7	10
Services publics	6	8
Pétrole et gaz	5	6
Télécommunications	5	5

**b) Instruments financiers dérivés**

Au 31 octobre 2003, le coût de remplacement actuel des instruments financiers dérivés s'élevait à 29 701 millions de dollars (26 805 millions

de dollars en 2002). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme suit aux 31 octobre :

	2003	2002
Europe, exclusion faite du Royaume-Uni	28 %	32 %
États-Unis	29	32
Canada	22	16
Royaume-Uni	9	13
Autres pays	12	7

La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès d'autres institutions financières, qui constituaient 87 % du total (87 % en 2002). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 6 % du total. Aucun autre secteur ne dépassait 3 % du total.

NOTE 21

**Information sectorielle**

La Banque exerce ses activités par l'entremise des entreprises suivantes : Services bancaires personnels et commerciaux, Services bancaires en gros et Gestion de patrimoine.

Les Services bancaires personnels et commerciaux fournissent des services financiers aux consommateurs et aux petites et moyennes entreprises. Les Services bancaires en gros offrent des services de placement, des services de banque d'affaires, des services de fusions et acquisitions, des titres à revenu fixe, des opérations de change, des produits dérivés, des instruments du marché monétaire, des actions et des services aux grandes entreprises au Canada et dans d'autres pays. Gestion de patrimoine offre des services de gestion de placements à des investisseurs institutionnels et de détail ainsi que des services de courtage autogéré à l'échelle mondiale.

Le secteur du siège social comprend la part des actionnaires sans contrôle dans des filiales, certains gains à la cession d'entreprises, les placements immobiliers, l'incidence des titrisations, la gestion de trésorerie, les provisions générales pour pertes sur créances, certains rajustements en équivalence fiscale et des économies fiscales au niveau de l'entreprise, et les revenus et frais résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur reflètent ses revenus, charges, actifs et passifs. Les prix de transfert des fonds vendus ou achetés et des commissions pour les services fournis correspondent généralement aux taux du marché. La Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après le revenu net (la perte nette) avant l'amortissement de l'écart d'acquisition et de l'actif incorporel hors caisse (revenu net (perte nette) – comptabilité de caisse).

**Résultats par secteur d'activité**

(en millions de dollars)					
	Services bancaires personnels et commerciaux	Services bancaires en gros	Gestion de patrimoine	Siège social <sup>1</sup>	Total
<b>2003</b>					
Revenu d'intérêts net (en équivalence fiscale)	<b>4 086 \$</b>	<b>1 508 \$</b>	<b>431 \$</b>	<b>(409) \$</b>	<b>5 616 \$</b>
Provision pour pertes sur créances	<b>460</b>	<b>(80)</b>	<b>–</b>	<b>(194)</b>	<b>186</b>
Autres revenus	<b>1 803</b>	<b>669</b>	<b>1 746</b>	<b>206</b>	<b>4 424</b>
Frais autres que d'intérêts, compte non tenu de l'amortissement de l'actif incorporel hors caisse	<b>3 463</b>	<b>1 761</b>	<b>2 107</b>	<b>261</b>	<b>7 592</b>
Revenu (perte) avant provision pour (économie d') impôts sur les bénéficiaires et part des actionnaires sans contrôle	<b>1 966</b>	<b>496</b>	<b>70</b>	<b>(270)</b>	<b>2 262</b>
Provision pour (économie d') impôts sur les bénéficiaires (en équivalence fiscale)	<b>689</b>	<b>133</b>	<b>145</b>	<b>(364)</b>	<b>603</b>
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net de filiales	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>92</b>	<b>92</b>
<b>Revenu net (perte nette) – comptabilité de caisse</b>	<b>1 277 \$</b>	<b>363 \$</b>	<b>(75) \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>1 567 \$</b>
Amortissement de l'actif incorporel hors caisse, déduction faite des impôts sur les bénéficiaires					<b>491</b>
<b>Revenu net (perte nette) – comme présenté</b>					<b>1 076 \$</b>
Total de l'actif	<b>115 900 \$</b>	<b>126 800 \$</b>	<b>21 100 \$</b>	<b>9 732 \$</b>	<b>273 532 \$</b>
<b>2002</b>					
Revenu d'intérêts net (en équivalence fiscale)	4 058 \$	1 505 \$	426 \$	(689) \$	5 300 \$
Provision pour pertes sur créances	505	2 490	–	(70)	2 925
Autres revenus	1 710	1 163	1 737	319	4 929
Frais autres que d'intérêts, compte non tenu de l'amortissement de l'actif incorporel hors caisse	3 501	1 235	1 922	96	6 754
Revenu (perte) avant provision pour (économie d') impôts sur les bénéficiaires et part des actionnaires sans contrôle	1 762	(1 057)	241	(396)	550
Provision pour (économie d') impôts sur les bénéficiaires (en équivalence fiscale)	648	(400)	116	(445)	(81)
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net de filiales	–	–	–	64	64
<b>Revenu net (perte nette) – comptabilité de caisse</b>	<b>1 114 \$</b>	<b>(657) \$</b>	<b>125 \$</b>	<b>(15) \$</b>	<b>567 \$</b>
Amortissement de l'actif incorporel hors caisse, déduction faite des impôts sur les bénéficiaires					<b>634</b>
<b>Revenu net – comme présenté</b>					<b>(67) \$</b>
Total de l'actif	<b>111 900 \$</b>	<b>136 400 \$</b>	<b>19 800 \$</b>	<b>9 940 \$</b>	<b>278 040 \$</b>
<b>2001</b>					
Revenu d'intérêts net (en équivalence fiscale)	3 951 \$	898 \$	468 \$	(926) \$	4 391 \$
Provision pour pertes sur créances	380	327	–	213	920
Autres revenus	1 688	2 265	1 820	674	6 447
Frais autres que d'intérêts, compte non tenu de l'amortissement de l'écart d'acquisition / l'actif incorporel hors caisse et des coûts de restructuration	3 467	1 373	2 026	59	6 925
Coûts de restructuration	–	–	–	239	239
Revenu (perte) avant provision pour (économie d') impôts sur les bénéficiaires et part des actionnaires sans contrôle	1 792	1 463	262	(763)	2 754
Provision pour (économie d') impôts sur les bénéficiaires (en équivalence fiscale)	702	537	120	(704)	655
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net de filiales	–	–	6	72	78
<b>Revenu net (perte nette) – comptabilité de caisse</b>	<b>1 090 \$</b>	<b>926 \$</b>	<b>136 \$</b>	<b>(131) \$</b>	<b>2 021 \$</b>
Amortissement de l'actif incorporel hors caisse, déduction faite des impôts sur les bénéficiaires					<b>440</b>
Amortissement de l'écart d'acquisition hors caisse, déduction faite des impôts sur les bénéficiaires					<b>189</b>
<b>Revenu net – comme présenté</b>					<b>1 392 \$</b>

<sup>1</sup> Le rajustement en équivalence fiscale se reflète dans les résultats de chaque secteur d'activité mais a été éliminé pour le secteur du siège social.

**Distribution géographique des revenus**

La Banque gagne des revenus au Canada et dans d'autres pays. La

présentation des résultats est fondée sur l'emplacement géographique de l'unité responsable de l'enregistrement des revenus ou des actifs.

(en millions de dollars)				
	Revenu (perte) avant provision pour impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle		Revenu net (perte nette)	Total de l'actif
<b>2003</b>	Revenu total			
Canada	<b>7 381 \$</b>	<b>1 094 \$</b>	<b>761 \$</b>	<b>191 817 \$</b>
Autres pays <sup>1</sup>	<b>2 659</b>	<b>396</b>	<b>315</b>	<b>81 715</b>
<b>Total</b>	<b>10 040 \$</b>	<b>1 490 \$</b>	<b>1 076 \$</b>	<b>273 532 \$</b>
<b>2002</b>				
Canada	7 593 \$	1 072 \$	785 \$	171 562 \$
Autres pays <sup>1</sup>	2 636	(1 520)	(852)	106 478
<b>Total</b>	<b>10 229 \$</b>	<b>(448) \$</b>	<b>(67) \$</b>	<b>278 040 \$</b>
<b>2001</b>				
Canada	7 692 \$	365 \$	604 \$	171 587 \$
Autres pays <sup>1</sup>	3 146	899	788	116 251
<b>Total</b>	<b>10 838 \$</b>	<b>1 264 \$</b>	<b>1 392 \$</b>	<b>287 838 \$</b>

<sup>1</sup> Compte tenu du total des revenus aux États-Unis de 1 588 millions de dollars (1 553 millions de dollars en 2002; 1 660 millions de dollars en 2001).

NOTE 22

**Acquisitions et cessions****a) Acquisition de succursales de la Banque Laurentienne du Canada**

Le 31 octobre 2003, la Banque a conclu l'acquisition de 57 succursales de la Banque Laurentienne du Canada à l'extérieur du Québec. Le prix d'achat entièrement au comptant reflète la valeur des actifs acquis moins les passifs pris en charge. Les actifs incorporels de 126 millions de dollars acquis sont amortis sur la période prévue de réalisation des avantages de cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

**b) Vente de l'entreprise de tenue de comptes et de garde de fonds communs de placement**

Au cours de l'exercice 2002, la Banque a vendu son entreprise de tenue de comptes et de garde de fonds communs de placement et a inscrit un gain avant impôts et taxes de 40 millions de dollars.

**c) Acquisition de Stafford et de LETCO**

Le 1<sup>er</sup> mars 2002, la Banque a conclu l'acquisition de la plateforme technologique de négociation et de valeurs mobilières et des entreprises de tenue de marché d'options inscrites en bourse du groupe de sociétés Stafford (Stafford) et du groupe LETCO (LETCO). Le prix d'achat a consisté en un versement initial au comptant d'environ 428 millions de dollars. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, et les résultats d'exploitation de Stafford et de LETCO ont été inclus dans l'état consolidé des résultats à compter du 1<sup>er</sup> mars 2002. Comme indiqué à la note 5, la Banque a radié l'écart d'acquisition au deuxième trimestre de l'exercice 2003.

**d) Acquisition des actions de TD Waterhouse**

Le 26 novembre 2001, la Banque a réalisé l'acquisition des actions ordinaires en circulation de TD Waterhouse Group, Inc. (TD Waterhouse) qu'elle ne détenait pas pour une contrepartie totale d'environ 605 millions de dollars. L'écart d'acquisition s'est élevé à 233 millions de dollars. Le 1<sup>er</sup> novembre 2001, la Banque a émis environ 11 millions d'actions ordinaires pour un produit au comptant de 400 millions de dollars afin de financer partiellement l'opération.

**e) Acquisition de R.J. Thompson Holdings Inc.**

Le 1<sup>er</sup> novembre 2001, TD Waterhouse a acquis R.J. Thompson Holdings, Inc. (RJT), société de courtage à accès direct, pour une contrepartie au comptant totale de 122 millions de dollars. L'écart d'acquisition s'est établi à 120 millions de dollars. Les résultats de RJT ont été inclus dans l'état consolidé des résultats à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2001. En outre, des paiements conditionnels jusqu'à concurrence de 24 millions de dollars sur le prix d'acquisition devaient être effectués au moment de l'atteinte de certains résultats. Au cours du quatrième trimestre de 2002, un montant de 8 millions de dollars a été versé relativement aux paiements conditionnels sur le prix d'acquisition et, au premier trimestre de 2003, un paiement additionnel de 14 millions de dollars pour satisfaire aux exigences de paiements conditionnels sur le prix d'acquisition en vertu de la convention d'achat. Ces paiements se rapportaient à des actifs incorporels à durée d'utilisation limitée qui sont amortis de manière linéaire sur la durée prévue des avantages, soit trois ans.

**f) Acquisition de Newcrest Holdings Inc.**

La Banque a acquis la totalité des actions ordinaires de catégorie A et de catégorie B en circulation de Newcrest Holdings Inc. (Newcrest), société de portefeuille du courtier en valeurs mobilières Newcrest Capital Inc., en date du 1<sup>er</sup> novembre 2000. La contrepartie totale de cette acquisition s'est établie à 225 millions de dollars, dont 181 millions de dollars ont été versés sous forme d'actions ordinaires de la Banque et 44 millions de dollars au comptant. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, et les résultats d'exploitation de Newcrest ont été inclus dans l'état consolidé des résultats à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2000. Jusqu'au 31 octobre 2001, l'écart d'acquisition découlant de l'opération de 160 millions de dollars était amorti de manière linéaire sur la durée prévue des avantages, soit dix ans. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2001, le solde de l'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation, comme expliqué à la note 1.

**g) Vente de placements immobiliers**

Au cours de l'exercice 2001, la Banque a vendu certains placements immobiliers pour un gain avant impôts et taxes de 350 millions de dollars, déduction faite des reports.

NOTE 23

**Coûts de restructuration**

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2003, la Banque a annoncé une restructuration de l'unité internationale de son entreprise de gestion de patrimoine. La réduction du volume des activités de courtage à escompte à l'échelle mondiale a entraîné une capacité excé-

dente, qui a influé sur la capacité de la Banque de gérer de façon rentable un modèle de courtage mondial. La Banque a constaté des coûts de restructuration avant impôts et taxes totalisant 26 millions de dollars, dont 21 millions de dollars au deuxième trimestre et 5 millions

de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2003. La restructuration était achevée à la fin du troisième trimestre de l'exercice 2003. Sur les 26 millions de dollars de coûts de restructuration avant impôts et taxes, 7 millions de dollars sont liés à la résiliation de baux et autres dépenses d'occupation de locaux, et les 19 millions de dollars restants des coûts de restructuration se rapportent à des dépréciations de coûts liés au développement de logiciels et de systèmes.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2003, la Banque a aussi annoncé la restructuration du secteur américain de négociation d'options sur actions des services bancaires en gros. La baisse spectaculaire des marges et des volumes a été très néfaste pour ce secteur. Par conséquent, la Banque a conclu devoir procéder à un changement majeur de stratégie et se centrer uniquement sur l'équipe en négociation d'options sur actions centralisée à Chicago. La Banque a donc constaté un total de 72 millions de dollars de coûts de restructuration avant impôts et taxes au deuxième trimestre de l'exercice 2003. Sur les 72 millions de dollars de coûts de restructuration avant impôts et taxes, 31 millions de dollars ont trait aux indemnités de cessation d'emploi et frais de soutien aux employés; 10 millions de dollars sont liés à la résiliation de baux et autres dépenses d'occupation de locaux, et les 31 millions de dollars restants des coûts de restructuration se rapportent à des dépenses diverses et à des réserves de revenus découlant directement de la restructuration. Les 31 millions de dollars pour les indemnités de cessation d'emploi et frais de soutien aux employés tiennent compte des coûts liés à la compression d'environ 104 postes aux États-Unis et de 24 postes en Europe. La Banque estime que la restructuration sera achevée en grande partie avant la fin de l'exercice 2004.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2001, le secteur des services bancaires en gros a annoncé une restructuration de ses activités et, par conséquent, a enregistré des coûts de restructuration

avant impôts et taxes de 130 millions de dollars. Les coûts de restructuration se rapportent surtout aux indemnités de cessation d'emploi. La restructuration était quasi achevée à la fin de l'exercice 2002.

Au troisième trimestre de l'exercice 2001, TD Waterhouse a annoncé une restructuration de ses activités, et des coûts avant impôts et taxes de 54 millions de dollars ont été imputés aux revenus, principalement pour les indemnités de cessation d'emploi et la rationalisation des biens immobiliers. La restructuration a été achevée à la fin du troisième trimestre de l'exercice 2002.

Au moment de l'acquisition de Newcrest en 2001, la Banque a déterminé qu'il était nécessaire de restructurer les activités regroupées. Des coûts de restructuration avant impôts et taxes de 55 millions de dollars ont été imputés aux revenus au premier trimestre de l'exercice 2001, surtout pour les indemnités de cessation d'emploi. La restructuration a été achevée à la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2001.

En 2000, par suite de l'acquisition de CT, la Banque a déterminé qu'il était nécessaire de restructurer les activités regroupées. Des coûts de restructuration avant impôts et taxes de 475 millions de dollars ont été enregistrés au deuxième trimestre de l'exercice 2000. Les coûts de restructuration se rapportent surtout aux indemnités de cessation d'emploi et aux frais de soutien au personnel, à la fermeture de succursales, à la rationalisation des besoins de locaux du siège social et des bureaux régionaux, à la résiliation de baux et à d'autres charges. La restructuration était achevée à la fin du quatrième trimestre de l'exercice 2003.

Au 31 octobre 2003, le total du solde inutilisé des coûts de restructuration de 19 millions de dollars présenté dans le tableau suivant a été inclus dans les autres passifs, au bilan consolidé.

(en millions de dollars)	2003				2002	
	Ressources humaines	Biens immobiliers	Technologie	Autres	Total	
Solde en début d'exercice	6 \$	29 \$	1 \$	– \$	36 \$	337 \$
Coûts de restructuration engagés au cours de l'exercice						
Services bancaires en gros <sup>1</sup>	31	10	4	27	72	–
Gestion de patrimoine	–	7	19	–	26	–
Montant utilisé au cours de l'exercice						
Services bancaires personnels et commerciaux	–	27	1	–	28	165
Services bancaires en gros	34	4	3	21	62	15
Gestion de patrimoine	–	6	19	–	25	121
Solde en fin d'exercice	3 \$	9 \$	1 \$	6 \$	19 \$	36 \$

<sup>1</sup> Comprend des réserves de revenus de 6 millions de dollars liées directement à la restructuration.

## NOTE 24 Revenu (perte) par action ordinaire

Le revenu (perte) de base et dilué(e) par action ordinaire aux 31 octobre se présentait comme suit :

(en millions de dollars)	2003	2002	2001
<b>Revenu (perte) de base par action ordinaire</b>			
Revenu net (perte nette)	1 076 \$	(67) \$	1 392 \$
Dividendes sur actions privilégiées	87	93	92
Revenu net (perte nette) applicable aux actions ordinaires	989	(160)	1 300
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	649,8	641,0	627,0
Revenu (perte) de base par action ordinaire	1,52 \$	(0,25) \$	2,07 \$
<b>Revenu (perte) dilué(e) par action ordinaire</b>			
Revenu net (perte nette) applicable aux actions ordinaires	989 \$	(160) \$	1 300 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	649,8	641,0	627,0
Options sur actions potentiellement exerçables comme déterminé selon la méthode du rachat d'actions <sup>1</sup>	4,1	5,9	8,5
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – dilué	653,9	646,9	635,5
Revenu (perte) dilué(e) par action ordinaire <sup>2</sup>	1,51 \$	(0,25) \$	2,05 \$

<sup>1</sup> Le calcul du revenu (de la perte) dilué(e) par action ordinaire ne tient pas compte de la moyenne pondérée de 10 908 010 options sur actions en cours à un prix d'exercice pondéré de 39,40 \$ (7 944 584 options à 40,14 \$ en 2002; 2 586 705 options à 41,69 \$ en 2001), puisque le prix d'exercice des options était plus élevé que le cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

<sup>2</sup> Pour 2002, l'incidence des options sur actions pouvant potentiellement être exercées sur le revenu (la perte) par action ordinaire était anti-dilutive, ainsi le revenu (la perte) de base par action ordinaire et le revenu (la perte) dilué(e) par action ordinaire sont les mêmes.

NOTE	25	<b>Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis</b>
------	----	---

Les conventions comptables suivies par la Banque, y compris les exigences comptables du surintendant des institutions financières du Canada, sont conformes aux principes comptables généralement

reconnus du Canada (PCGR). Les principaux écarts entre les PCGR canadiens et les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR américains) aux 31 octobre sont décrits ci-après.

### Revenu net (perte nette)

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars)	2003	2002	2001
Revenu net (perte nette) selon les PCGR canadiens	<b>1 076 \$</b>	(67) \$	1 392 \$
Rémunération à base d'actions	–	60	64
Avantages sociaux futurs	<b>(7)</b>	(9)	5
Coûts de restructuration	<b>(18)</b>	(101)	(50)
Titrisations de prêts	<b>(10)</b>	(15)	(3)
Part des actionnaires sans contrôle dans Société d'investissement hypothécaire TD	<b>(23)</b>	(23)	(22)
Impôts sur les bénéfices futurs	–	17	54
Valeurs mobilières disponibles aux fins de vente	<b>81</b>	(73)	(48)
Instruments dérivés et activités de couverture	<b>95</b>	116	142
Garanties	<b>(13)</b>	–	–
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	<b>(19)</b>	–	–
Divers	–	–	(3)
<b>Revenu net (perte nette) selon les PCGR américains</b>	<b>1 162</b>	(95)	1 531
Dividendes sur actions privilégiées	<b>64</b>	70	70
<b>Revenu net (perte nette) applicable aux actions ordinaires selon les PCGR américains</b>	<b>1 098 \$</b>	(165) \$	1 461 \$
Revenu (perte) de base par action ordinaire – PCGR américains	<b>1,69 \$</b>	(0,26) \$	2,32 \$
– PCGR canadiens	<b>1,52</b>	(0,25)	2,07
Revenu (perte) dilué(e) par action ordinaire – PCGR américains	<b>1,68 \$</b>	(0,26) \$	2,30 \$
– PCGR canadiens	<b>1,51</b>	(0,25)	2,05

### États consolidés du résultat global

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars)	2003	2002	2001
Revenu net (perte nette) selon les PCGR américains	<b>1 162 \$</b>	(95) \$	1 531 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts sur les bénéfices			
Variation nette des gains et pertes non matérialisés sur les valeurs mobilières disponibles aux fins de vente <sup>1</sup>	<b>16</b>	(226)	282
Reclassement dans les revenus des valeurs mobilières disponibles aux fins de vente <sup>2</sup>	<b>(78)</b>	75	48
Variation des gains et pertes non matérialisés à la conversion de monnaies étrangères <sup>3,8</sup>	<b>(548)</b>	(32)	171
Variation des gains et pertes sur les instruments dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie <sup>4</sup>	<b>126</b>	180	(328)
Reclassement dans les revenus des gains et pertes sur les couvertures de flux de trésorerie <sup>5</sup>	<b>46</b>	21	15
Gains découlant de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les instruments dérivés <sup>6</sup>	–	–	20
Rajustement minimum du passif découlant du régime de retraite <sup>7</sup>	<b>114</b>	(114)	–
<b>Résultat global</b>	<b>838 \$</b>	(191) \$	1 739 \$

<sup>1</sup> Déduction faite des impôts sur les bénéfices (avantage) de 7 millions de dollars ((157) millions de dollars en 2002; 171 millions de dollars en 2001).

<sup>2</sup> Déduction faite des impôts sur les bénéfices (avantage) de (45) millions de dollars (48 millions de dollars en 2002; 35 millions de dollars en 2001).

<sup>3</sup> Déduction faite des impôts sur les bénéfices (avantage) de 481 millions de dollars (65 millions de dollars en 2002; (191) millions de dollars en 2001).

<sup>4</sup> Déduction faite des impôts sur les bénéfices (avantage) de 72 millions de dollars (114 millions de dollars en 2002; (235) millions de dollars en 2001).

<sup>5</sup> Déduction faite des impôts sur les bénéfices (avantage) de 27 millions de dollars (15 millions de dollars en 2002; 11 millions de dollars en 2001).

<sup>6</sup> Déduction faite des impôts sur les bénéfices (avantage) de néant (néant en 2002; 14 millions de dollars en 2001).

<sup>7</sup> Déduction faite des impôts sur les bénéfices (avantage) de 72 millions de dollars ((72) millions de dollars en 2002; néant en 2001).

<sup>8</sup> L'exercice 2003 comprend un montant de 971 millions de dollars (90 millions de dollars en 2002; (278) millions de dollars en 2001) au titre des gains (pertes) après impôts et taxes se rapportant aux couvertures des placements de la Banque dans des établissements étrangers.

### Rémunérations à base d'actions

Jusqu'au 5 octobre 2002, en vertu du régime d'options sur actions des employés de la Banque, les détenteurs d'options pouvaient choisir de recevoir, au titre d'une option, un montant au comptant égal à sa valeur intrinsèque, soit l'excédent de la valeur marchande de l'action sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice. Dans le cadre de la comptabilisation de ces options sur actions, les PCGR américains exigent que la variation annuelle de la valeur intrinsèque des options soit passée en charges. Pour les options qui n'ont pas été entièrement acquises, la variation de la valeur intrinsèque est amortie sur la période d'acquisition restante. En vertu des PCGR canadiens alors en vigueur, aucune dépense n'était enregistrée, et les paiements au comptant aux détenteurs d'options étaient imputés aux bénéfices non répartis, déduction faite des impôts et taxes. Par conséquent, le revenu selon les PCGR américains a été augmenté de 60 millions de dollars et de

64 millions de dollars respectivement pour 2002 et 2001 à la suite de la diminution de la valeur intrinsèque au cours de ces périodes. Depuis le 6 octobre 2002, le régime a été modifié de sorte que les nouvelles options attribuées et toutes les options en cours ne peuvent être réglées qu'en actions. Aux fins des PCGR américains, la charge à payer de 39 millions de dollars après impôts et taxes pour les options sur actions a donc été reclassée au capital en date du 6 octobre 2002. À compter de l'exercice 2003, la Banque a passé en charges les attributions d'options sur actions autant aux fins des PCGR canadiens qu'aux fins des PCGR américains selon la méthode de la juste valeur. Le seul écart qui demeure entre les PCGR canadiens et américains a trait au retrait de la charge à payer qui est reclassée au capital pour les options exercées ou frappées d'extinction qui étaient en cours au 6 octobre 2002.

**Bilans consolidés condensés**

Aux 31 octobre

(en millions de dollars)	2003			2002		
	PCGR canadiens	Rajustements	PCGR américains	PCGR canadiens	Rajustements	PCGR américains
<b>Actifs</b>						
Liquidités	7 719 \$	– \$	7 719 \$	6 538 \$	– \$	6 538 \$
Valeurs mobilières achetées en vertu de prises en pension	17 475	–	17 475	13 060	–	13 060
Valeurs mobilières						
Compte de placement	24 775	1 844	26 619	28 802	1 838	30 640
Compte de négociation	54 890	195	55 085	53 395	–	53 395
Prêts (montant net)	118 058	3 996	122 054	122 627	6 454	129 081
Réévaluation des instruments dérivés à la valeur du marché	28 451	3 732	32 183	25 739	3 104	28 843
Actifs incorporels	2 737	34	2 771	3 383	29	3 412
Écart d'acquisition	2 263	64	2 327	3 134	64	3 198
Autres actifs	17 164	42	17 206	21 362	36	21 398
<b>Total de l'actif</b>	<b>273 532 \$</b>	<b>9 907 \$</b>	<b>283 439 \$</b>	<b>278 040 \$</b>	<b>11 525 \$</b>	<b>289 565 \$</b>
<b>Passif</b>						
Dépôts	182 880 \$	– \$	182 880 \$	189 190 \$	– \$	189 190 \$
Réévaluation des instruments dérivés à la valeur du marché	28 000	4 006	32 006	25 954	3 328	29 282
Autres passifs	42 404	1 003	43 407	44 262	1 322	45 584
Effets subordonnés, débetures et autres titres de créance	5 887	4 224	10 111	4 343	6 524	10 867
Part des actionnaires sans contrôle dans des filiales	1 250	350	1 600	1 250	350	1 600
<b>Total du passif</b>	<b>260 421</b>	<b>9 583</b>	<b>270 004</b>	<b>264 999</b>	<b>11 524</b>	<b>276 523</b>
<b>Avoir des actionnaires</b>						
Actions privilégiées	1 535	(350)	1 185	1 485	(350)	1 135
Actions ordinaires	3 179	17	3 196	2 846	–	2 846
Surplus d'apport	9	22	31	–	–	–
Gain ou perte de change						
Bénéfices non répartis	(130)	174	44	418	(374)	44
Autres éléments du résultat global cumulé	8 518	249	8 767	8 292	189	8 481
Gains nets non matérialisés sur les valeurs mobilières disponibles aux fins de vente	–	306	306	–	368	368
Gain ou perte de change	–	(174)	(174)	–	374	374
Instruments dérivés	–	80	80	–	(92)	(92)
Rajustement minimum du passif découlant du régime de retraite	–	–	–	–	(114)	(114)
<b>Total de l'avoir des actionnaires</b>	<b>13 111</b>	<b>324</b>	<b>13 435</b>	<b>13 041</b>	<b>1</b>	<b>13 042</b>
<b>Total du passif et de l'avoir des actionnaires</b>	<b>273 532 \$</b>	<b>9 907 \$</b>	<b>283 439 \$</b>	<b>278 040 \$</b>	<b>11 525 \$</b>	<b>289 565 \$</b>

**Avantages sociaux futurs**

En vertu des PCGR canadiens, la Banque a adopté la norme sur les avantages sociaux futurs au cours de l'exercice 2001 de manière rétroactive et sans retraitements. La norme canadienne exige la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des avantages sociaux futurs. Les anciens PCGR canadiens permettaient que les avantages autres que les prestations de retraite soient passés en charges au fur et à mesure qu'ils étaient payés. Les PCGR américains exigent également la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des avantages sociaux futurs. Aux fins des PCGR américains, la Banque a adopté la norme sur les avantages sociaux

futurs de manière prospective. Par conséquent, les écarts entre les PCGR canadiens et américains demeurent, et les effets de la transition seront amortis sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité du groupe d'employés aux fins des PCGR américains.

Les PCGR américains requièrent également la comptabilisation d'un passif minimum additionnel si les obligations au titre des prestations constituées sont plus élevées que la juste valeur de l'actif du régime. Les PCGR canadiens ne comportent pas une telle exigence. Aux fins des PCGR américains, la Banque a comptabilisé au bilan consolidé les montants indiqués dans le tableau suivant.

(en millions de dollars)	2003	2002
Charge de retraite payée d'avance	236 \$	(23) \$
Actifs incorporels	34	29
Autres éléments du résultat global cumulés avant impôts et taxes	–	186
<b>Montant net comptabilisé</b>	<b>270 \$</b>	<b>192 \$</b>

## Coûts de restructuration

En vertu des anciens PCGR canadiens, les coûts de restructuration engagés à l'égard d'une société acquise pouvaient être comptabilisés à titre de passif, à condition qu'un plan de restructuration faisant état de toutes les principales mesures devant être prises ait été approuvé par les membres de la direction qui en ont le pouvoir et qu'il soit peu probable que des changements importants soient apportés au plan. En vertu des PCGR américains et des PCGR canadiens actuels, les coûts de restructuration liés à une société acquise doivent être inclus à titre de passif dans la répartition du prix d'achat, ce qui entraîne une augmentation de l'écart d'acquisition. Les PCGR américains et les PCGR canadiens actuels exigent également que tous les coûts de restructuration soient engagés dans l'année qui suit l'approbation d'un plan de restructuration par la direction et que tous les employés devant être mis à pied soient avisés des arrangements d'indemnisation de cessation d'emploi. Conformément aux PCGR américains, des coûts de restructuration de 82 millions de dollars après impôts et taxes ont été constatés au cours de l'exercice 2003 (101 millions de dollars en 2002; 188 millions de dollars en 2001). Selon les PCGR canadiens, les coûts de restructuration se sont établis à 64 millions de dollars après impôts et taxes au cours de l'exercice 2003 (néant en 2002; 138 millions de dollars en 2001).

## Titrisations de prêts

En vertu des PCGR américains et des PCGR canadiens actuels, les gains sur titrisations de prêts doivent être constatés dans les résultats immédiatement. Selon les anciens PCGR canadiens, les gains n'étaient constatés que lorsque la Banque recevait les montants au comptant.

Au cours de l'exercice 2003, la Banque a adopté la nouvelle interprétation américaine portant sur la consolidation des entités à détenteurs de droits variables qui s'applique à toutes les entités à détenteurs de droits variables créées après le 31 janvier 2003. En vertu de cette interprétation, la Banque doit identifier les entités à détenteurs de droits variables dans lesquelles elle détient un droit, déterminer si elle en est le principal bénéficiaire et, le cas échéant, les consolider. Une entité à détenteurs de droits variables représente une entité dont l'investissement en instruments de capitaux propres n'est pas suffisant pour lui permettre de financer ses activités principales sans le soutien financier subordonné additionnel de la part de tiers ou dont les investisseurs en instruments de capitaux propres n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions concernant les activités de l'entité par l'exercice de droits de vote ou n'ont pas l'obligation d'assumer les pertes ni le droit de recevoir les rendements découlant des activités de l'entité. Avec l'adoption de cette interprétation au cours de l'exercice 2003, certaines entités à détenteurs de droits variables représentant un actif total de 195 millions de dollars ont été consolidées. En outre, au cours de l'exercice 2001, la Banque a adopté la norme comptable américaine visant la cession et la gestion des actifs financiers et l'extinction des passifs. La principale incidence de cette nouvelle norme américaine sur les états financiers de la Banque est la consolidation obligatoire des structures d'accueil dans les cas où l'entité est considérée comme un vendeur exclusif et que ses activités ne sont pas suffisamment limitées ou qu'elle ne détient pas un placement d'au moins 3 % dans des actions externes. Les PCGR canadiens n'exigent la consolidation des structures d'accueil que lorsque la Banque conserve la presque totalité des risques et avantages résiduels liés à l'entité.

## Part des actionnaires sans contrôle

En vertu des PCGR américains, les actions privilégiées de la filiale de la Banque, Société d'investissement hypothécaire TD, sont présentées à titre de part des actionnaires sans contrôle au bilan consolidé, et le revenu net applicable à la part des actionnaires sans contrôle est présenté séparément à l'état consolidé des résultats. En vertu des PCGR canadiens, ces actions privilégiées sont incluses dans le total des actions privilégiées présenté au bilan consolidé.

## Impôts sur les bénéfices futurs

En vertu des PCGR canadiens, l'incidence des réductions des taux d'imposition est constatée lorsque ces dernières sont considérées comme pratiquement en vigueur. En vertu des PCGR américains, les modifications des taux d'imposition n'ont pas d'incidence sur la mesure des soldes d'impôt jusqu'à ce qu'elles aient force de loi.

## Valeurs du compte de placement

En vertu des PCGR américains, la Banque comptabilise les valeurs du compte de placement soit dans les valeurs mobilières « disponibles aux fins de vente » ou « détenues jusqu'à l'échéance » et présente les valeurs mobilières disponibles aux fins de vente à leur juste valeur

estimative au bilan consolidé. Les gains et pertes non matérialisés découlant de la variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles aux fins de vente sont inscrits déduction faite des impôts sur les bénéfices dans les autres éléments du résultat global. Les dépréciations autres que temporaires de la juste valeur sont comptabilisées en transférant la perte non matérialisée des autres éléments du résultat global à l'état consolidé des résultats. Aux fins des PCGR américains, la Banque comptabilise la majorité des valeurs du compte de placement dans la catégorie « disponibles aux fins de vente ». Selon les PCGR canadiens, les valeurs du compte de placement sont comptabilisées au coût ou au coût non amorti, et les dépréciations autres que temporaires sont constatées d'après la valeur de réalisation nette prévue.

En outre, en vertu des PCGR américains, certaines garanties autres qu'en espèces reçues pour des opérations de prêts de titres sont comptabilisées comme un actif, et un passif est inscrit relativement à l'obligation de remettre la garantie. En vertu des PCGR canadiens, la garantie autre qu'en espèces reçue dans le cadre d'une opération de prêts de titres n'est pas constatée au bilan consolidé.

## Instruments dérivés et activités de couverture

La Banque a adopté la norme américaine relative aux instruments dérivés et aux activités de couverture le 1<sup>er</sup> novembre 2000 et inscrit un rajustement cumulatif de transition pour tenir compte des gains après impôts et taxes de 10 millions de dollars dans le revenu net et de 20 millions de dollars dans les autres éléments du résultat global de l'exercice 2001. Les PCGR américains exigent que tous les instruments dérivés soient présentés au bilan consolidé à leur juste valeur et que les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas des couvertures soient présentées à l'état consolidé des résultats. Les PCGR américains fournissent des directives précises sur la comptabilité de couverture, y compris la mesure de l'inefficacité des couvertures, les restrictions à l'égard des stratégies de couverture et les opérations de couverture visant les instruments dérivés intersociétés. En ce qui a trait aux couvertures de juste valeur, la Banque couvre les variations de la juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes, et les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées dans les revenus. En ce qui concerne les couvertures de flux de trésorerie, la Banque couvre les fluctuations des flux de trésorerie liés aux actifs, passifs ou opérations prévues à taux variable, et la tranche de la couverture des variations de la juste valeur des instruments dérivés qui est efficace est constatée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les éléments couverts soient enregistrés dans les revenus. Pour l'exercice 2003, les pertes nettes reportées sur les instruments dérivés de 27 millions de dollars (68 millions de dollars en 2002; 132 millions de dollars en 2001) incluses dans les autres éléments du résultat global devraient être reclassées dans les revenus au cours des douze prochains mois. Les couvertures de flux de trésorerie comprennent également les couvertures de certaines opérations prévues jusqu'à concurrence de 11 ans, bien qu'une grande partie soit de moins de deux ans. La tranche de la couverture des variations de la juste valeur des instruments dérivés qui n'est pas efficace est immédiatement comptabilisée dans les revenus. Pour l'exercice 2003, en vertu des PCGR américains, la Banque a constaté des gains (pertes) avant impôts et taxes de (19) millions de dollars (3 millions de dollars en 2002; 13 millions de dollars en 2001) se rapportant à la tranche de la couverture des flux de trésorerie qui n'est pas efficace.

En vertu des PCGR canadiens, la Banque constate uniquement les dérivés utilisés dans le cadre d'activités de négociation à la juste valeur au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur sont incluses dans les revenus.

## Gain ou perte de change

En vertu des PCGR américains, les gains ou pertes de change se rapportant aux filiales dont la monnaie d'exploitation est autre que le dollar canadien doivent être présentés, déduction faite des impôts et taxes, dans les autres éléments du résultat global. En vertu des PCGR canadiens, la Banque présente les gains ou pertes de change dans un poste distinct de l'avoir des actionnaires.

## Garanties

Au cours de l'exercice, la Banque a adopté l'interprétation américaine quant aux exigences relatives à la comptabilisation et à aux informations à fournir dans le cas des garanties, y compris les garanties indirectes de prêts consenties à des tiers. Par conséquent, aux fins des PCGR américains, le passif initial pour les obligations prises en charge relativement à une garantie émise ou modifiée après le 31 décembre 2002 est constaté à sa juste valeur au bilan consolidé. Le montant total du passif à court terme inscrit au bilan consolidé s'élevait à

20 millions de dollars pour l'exercice 2003, aux fins des PCGR américains. Selon les PCGR canadiens, un passif n'est pas constaté à l'émission d'une garantie.

### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Au cours de l'exercice, la Banque a adopté de façon prospective la norme comptable américaine relativement aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. La norme exige de constater à la juste valeur un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation dans la période au cours de laquelle ce

passif est engagé. L'écriture d'annulation du passif est capitalisée à même la valeur comptable de l'immobilisation. Les PCGR canadiens ne comportent pas d'exigences similaires. L'incidence cumulative de cette modification de convention comptable sur les exercices précédents s'est traduite par une imputation de 15 millions de dollars aux résultats de l'exercice en cours, après impôts et taxes, deux cents par action de base et diluée, et l'incidence de la nouvelle norme pour l'exercice 2003 a été une imputation de 4 millions de dollars, après impôts et taxes. Au 31 octobre 2003, la Banque a constaté des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations relativement aux améliorations locatives capitalisées de 53 millions de dollars aux fins des PCGR américains.

NOTE	26	<b>Futures modifications comptables</b>
------	----	---

### Relations de couverture

Au cours de l'exercice 2002, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié une note d'orientation sur les relations de couverture qui entre en vigueur, pour la Banque, le 1<sup>er</sup> novembre 2003. La note d'orientation, qui établit les conditions à réunir pour pouvoir appliquer la comptabilité de couverture aux instruments dérivés, se fonde sur un bon nombre de conditions décrites dans la norme comptable américaine relativement aux instruments dérivés et aux activités de couverture. La note traite particulièrement de l'identification, de la désignation, de la documentation et de l'efficacité des relations de couverture aux fins de l'application de la comptabilité de couverture; et de la cessation de la comptabilité de couverture. La Banque a adopté la note d'orientation le 1<sup>er</sup> novembre 2003, et par conséquent, le portefeuille de swaps de défauts de crédit de la Banque, dont la valeur nominale est de 4 milliards de dollars, ne sera plus admissible à la comptabilité de couverture et sera comptabilisé à la juste valeur. La perte transitoire de 32 millions de dollars en découlant sera reportée et constatée dans les résultats de la même période que les gains, pertes, revenus ou charges connexes liés à l'élément couvert à l'origine. La Banque continuera d'utiliser des swaps de défauts de crédit pour gérer le risque de crédit, ce qui pourrait entraîner une volatilité des revenus présentés pour les périodes subséquentes. L'incidence de la nouvelle note d'orientation sur les résultats futurs dépendra des stratégies de couverture de la Banque et du degré d'instabilité du marché.

### Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

Au cours du deuxième trimestre, le Conseil des normes comptables du Canada a approuvé une nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité portant sur la consolidation des entités à détenteurs de droits variables. La note d'orientation est harmonisée à une interprétation récemment publiée aux États-Unis et entrera en vigueur pour l'exercice financier 2005 de la Banque, à l'exception des exigences d'information à fournir qui entreront en vigueur pour le deuxième trimestre de l'exercice 2004. La Banque évalue actuellement l'incidence de la nouvelle note d'orientation, mais n'a pas complété son analyse. Il existe des incertitudes importantes quant à l'application et à l'interprétation de cette note d'orientation et, par conséquent, les premières évaluations de la Banque sur l'incidence de l'adoption de la nouvelle note d'orientation se présentent comme suit.

#### *Actifs générés par la Banque*

D'après une évaluation préliminaire, il est raisonnablement possible que la Banque devra consolider des actifs titrisés générés par la Banque d'environ 4 milliards de dollars. La Banque poursuit l'étude des solutions de restructuration pour ces actifs.

#### *Actifs générés par des tiers*

D'après une évaluation préliminaire, il est raisonnablement possible que la Banque devra consolider des actifs générés par des tiers d'environ 9 milliards de dollars. La Banque poursuit l'étude des solutions de restructuration relativement aux actifs générés par des tiers.

#### *Fonds communs de placement*

Les fonds communs de placement au Canada peuvent être considérés comme des entités à détenteurs de droits variables avec la possibilité que les promoteurs en soient considérés comme les principaux bénéficiaires. La Banque est le promoteur de plusieurs fonds communs de placement dont l'actif est d'environ 47 milliards de dollars.

#### *Fiducies pour les régimes de rémunération*

Certains régimes de rémunérations à base d'actions de la Banque sont financés au moyen de fiducies établies à cette fin. Il est raisonnablement possible que la Banque soit considérée comme le principal bénéficiaire de ces fiducies et qu'elle devra par conséquent les consolider.

#### *Structures de capital innovatrices*

Les structures de capital innovatrices de la Banque comprennent généralement la création d'une fiducie dont les titres comportant droit de vote sont entièrement détenus par des promoteurs de la Banque, et la fiducie émet aux investisseurs des participations avec droit de propriété réel sous la forme de titres de fiducie. La Banque comptabilise actuellement ces titres dans les états financiers consolidés comme part des actionnaires sans contrôle. Ces structures sont vraisemblablement considérées comme des entités à détenteurs de droits variables d'après la note d'orientation et la façon dont elles sont structurées détermineront si elles doivent être consolidées.

#### *Autres opérations financières*

La Banque participe également à d'autres entités et/ou structures comme des fiducies personnelles et instruments de placement qui pourraient être reconnus comme des entités à détenteurs de droits variables. La Banque poursuit l'évaluation de l'incidence de la nouvelle note d'orientation sur ces opérations.

### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Au cours de l'exercice, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui s'appliquera à la Banque à compter de l'exercice financier 2005. La nouvelle norme, qui est harmonisée à la norme américaine actuelle, exige que soit constaté à la juste valeur un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation dans la période au cours de laquelle le passif est engagé.

### Dépréciations d'actifs à long terme

Au cours de l'exercice, l'ICCA a publié une norme comptable portant sur les dépréciations d'actifs à long terme qui s'applique à la Banque pour l'exercice 2004. La nouvelle norme exige que la dépréciation d'un actif à long terme soit mesurée comme étant l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur.